CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Le Département s'engage pour le développement durable du territoire et pour le climat

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Agir avec vous !

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Le monde connaît depuis deux ans un enchaînement de crises sans précédent, d'une gravité rare et d'une profondeur inédite. Alors même que la pandémie liée au Covid-19 n'est pas terminée, la tragédie de la guerre en Ukraine qui se joue aux portes de l'Europe est venue nous rappeler brutalement l'extrême fragilité des équilibres géopolitiques.

Si nous éprouvions déjà les limites d'un modèle fondé sur l'individualisme forcené, sur l'ultra-libéralisme et sur les leurres d'une société de consommation poussée à son paroxysme, **ces crises sonnent comme un rappel à l'ordre des réalités sociales, économiques et environnementales. Elles nous interpellent d'autant plus qu'elles conjuguent au présent les grandes menaces qui pèsent sur l'humanité depuis ses origines - les épidémies, les guerres et les famines - avec, en toile de fond, le changement climatique qui constitue le défi de notre siècle**.

Le rapport publié le 4 avril 2022 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dresse quant à lui un sombre état des lieux pour notre planète. Pourtant, loin de sonner l'hallali, il dévoile une trajectoire claire pour atténuer le changement climatique et sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Il en va ainsi dans tous les domaines où les crises récentes ont révélé les fragilités de notre société : des solutions existent et la volonté politique peut encore nous permettre de changer notre avenir et celui de nos enfants. Pour cela, il faut des mesures fortes. Dès à présent, il nous faut changer de paradigme et modifier en profondeur les fondements de notre société actuelle avec **un projet politique basé sur la justice sociale, sur la solidarité, et sur une transition écologique et environnementale pleinement assumée**.

Nous devons ensemble faire émerger la société à laquelle nous aspirons : **une société inclusive, plus juste et plus humaine, fondée sur la participation citoyenne et la préservation des biens communs**.

RAPPORT 2021
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

Directeur de la publication
Georges Méric

Rédaction
Direction de la Transition Écologique

Photographies
CD31, Aurélien Ferreira, Romain Saada, Elisabeth Mathieu, Lilian Cazabet, Adrien Nowak, Alexandre Ollier, Frederic Scheiber, Loïc Bel, Alis Mirebeau, Hélène Ressayres, Florian Racaché et Adobe Stock

Impression
Création et impression CD31/05/22/8732

ISBN
979-10-92065-81-7

C'est là tout le projet que porte le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Résolument engagé sur la voie de la transition écologique, le Conseil départemental a adopté dès 2017, dans le sillage de la COP21, **un plan ambitieux pour la préservation de l'environnement comportant 41 mesures concrètes pour un budget de 150 M€**. Cette première étape s'est construite **dans le dialogue avec les associations environnementales et les élues locales et les élus locaux** afin d'agir dans les domaines de la protection de la biodiversité, des mobilités douces, de la rénovation énergétique ou encore de l'agroécologie.

Tous ces engagements ont été tenus et, dans certains domaines, le Conseil départemental est allé bien plus loin que les objectifs qu'il s'était initialement fixés : création de la Maison de la biodiversité, soutien unique en France au développement des transports en commun, aménagement de nouvelles aires de covoiturage, multiplication par deux du nombre de logements rénovés chaque année grâce à de nouveaux dispositifs d'aides aux ménages les plus modestes, etc.

Parce qu'il était urgent de faire plus, **le 26 mai 2020, les membres de l'Assemblée départementale ont adopté à l'unanimité le deuxième acte du plan pour la transition écologique, avec de nouvelles actions destinées à renforcer et à accélérer le mouvement vers une société plus résiliente et plus juste**. **Cette nouvelle feuille de route, qui guidera l'action départementale jusqu'en 2024, s'articule autour des thématiques essentielles que la crise a classées au premier rang des urgences :** préserver la ressource en eau, protéger nos forêts, privilégier un approvisionnement de proximité pour une alimentation saine et de qualité, se loger dans des bâtiments énergétiquement performants, utiliser des modes doux pour les déplacements, accentuer la production d'énergies renouvelables, sensibiliser les plus jeunes aux défis de la biodiversité et de l'environnement.

Ainsi, dès aujourd'hui et pour les années à venir, le Département affiche des objectifs clairs :

- **Adapter le territoire aux effets du changement climatique qui sont déjà à l'oeuvre ;**
- **Investir massivement et intelligemment pour atténuer ce changement climatique ;**
- **Accompagner la transition écologique du territoire tout en la rendant juste et socialement acceptable pour nos nos concitoyennes et nos concitoyens.**

Au-delà du seul plan dédié à la transition écologique, **c'est bien l'ensemble des politiques publiques départementales qui concourent à la réalisation de ces objectifs, en ce qu'elles participent, individuellement et dans leur complémentarité, d'une véritable démarche en faveur du développement durable.**

Ainsi, à la lumière des cinq finalités du développement durable posées par l'Organisation des Nations Unies (ONU), ce rapport annuel permet de rendre compte de l'engagement total du Département pour le développement durable du territoire haut-garonnais, à travers un aperçu des actions déployées en faveur de la lutte contre la précarité et l'exclusion, de l'emploi local, de l'aménagement équilibré du territoire, de la défense des services publics de proximité, du soutien à la vitalité associative, de l'émancipation de la jeunesse, de l'égalité des chances, de l'accès à la culture et à la pratique sportive, et bien sûr de la préservation de l'environnement…

Loin d'être un satisfecit, **ce rapport constitue une véritable invitation à partager ensemble un nouveau récit, porteur de changements et d'espérance, et à permettre à toutes et tous – agentes et agents de la collectivité, usagères-citoyennes et usagers-citoyens et partenaires locaux – d'œuvrer pour un avenir plus juste, plus solidaire et plus désirable en Haute-Garonne**.

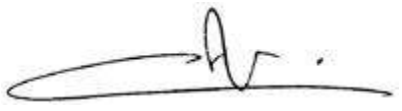

Georges Méric
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

NOUVELLES RECOMMANDATIONS DES EXPERTS DU GIEC : le Département déterminé à agir pour le climat et la justice sociale

Le Groupe d'expertes et experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié, lundi 4 avril 2022, le troisième et dernier volet de son 6e rapport d'évaluation **qui traite de l'atténuation du changement climatique**. Alors que le 2e volet montrait l'importance de ne pas dépasser les +1,5°C pour limiter les impacts du changement climatique, cette nouvelle partie évalue les différentes solutions permettant d'atteindre cet objectif, lesquelles impliquent **une réduction très forte et rapide des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs**.
Les experts du GIEC soulignent que l'investissement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est un investissement rentable à long terme car **il évite de subir les effets les plus importants du changement climatique**.

> *Nous sommes à un tournant. Nos décisions aujourd'hui peuvent assurer un avenir vivable* Hoesung Lee, Président du GIEC

> *Le coût de l'action est moins important que le coût de l'inaction*
> Céline Guivarch, directrice de recherche au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired) et co-autrice du rapport du GIEC.

Le rapport du GIEC se montre très clair quant aux solutions à développer. Pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, les leviers les plus efficaces sont :

- La préservation et la restauration des forêts et des écosystèmes naturels,
- Un changement des habitudes de mobilités : la réduction de la demande de transports (télétravail), le report sur des modes moins polluants (transports en commun) et sur des modes actifs (vélo, marche), ce qui nécessite les investissements adéquats (pistes cyclables, trottoirs),
- Une agriculture raisonnée et une alimentation basée sur les protéines végétales,
- Une meilleure efficacité énergétique,
- Une économie généralement plus sobre,
- Le développement des énergies renouvelables.

Le Conseil départemental est déjà pleinement engagé sur l'ensemble de ces volets à travers :

- Des mesures fortes pour la préservation de la biodiversité, avec la création du Conservatoire départemental des zones humides et la protection de 3 246 hectares d'Espaces Naturels Sensibles en Haute-Garonne ;
- Un effort sans précédent pour accompagner le développement des mobilités douces, avec la stratégie départementale des mobilités cyclables et la création de 2 000 places de covoiturage supplémentaires sur le territoire ;
- L'accompagnement des agriculteurs et des agricultrices vers des pratiques durables et le soutien au développement des circuits-courts, afin de garantir une alimentation locale et de qualité ;

- Des actions au service de la maîtrise des consommations d'énergie avec l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements et l'amélioration des performances du patrimoine départemental (collèges « à énergie positive ») ;
- Des engagements favorisant l'émergence d'une économie plus sobre avec le développement d'un tourisme vert, une stratégie « quatre saisons » dans les stations de montagne et un soutien à l'économie sociale et solidaire ;
- Un soutien au développement des énergies renouvelables initié à travers la souscription au capital d'Enercoop Midi-Pyrénées et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les collèges.

À ces pistes de solution, s'ajoute la justice écologique et sociale très prégnante dans le rapport du GIEC. Les expertes et experts soulignent que le changement climatique interagit avec des tendances mondiales telles que l'utilisation non durable des ressources naturelles, l'urbanisation croissante, mais aussi les inégalités sociales.

> « *Pour relever tous ces différents défis, il faut que tout le monde – gouvernements, secteur privé, société civile – travaille ensemble pour donner la priorité à la réduction des risques, ainsi qu'à l'équité et à la justice, dans la prise de décisions et les investissements* Debra Roberts, coprésidente du groupe de travail II du GIEC.

Depuis 2015, la justice sociale est au cœur du projet du Conseil départemental, avec des politiques publiques conçues comme autant de leviers pour lutter contre les fractures sociales et territoriales :

- En agissant en faveur des plus démunis et des plus fragiles, grâce à une action sociale de proximité qui se modernise et s'adapte sans cesse aux besoins des habitantes et des habitants, y compris récemment en répondant à l'urgence née de la crise sanitaire ;
- En oeuvrant pour l'aménagement équilibré et solidaire des territoires ;
- En faisant vivre par des actes concrets les valeurs de la République, avec notamment le plan en faveur de la mixité sociale dans les collèges ;
- En favorisant l'épanouissement des citoyennes et des citoyens grâce à une politique culturelle et sportive accessible au plus grand nombre ;
- En donnant à la jeunesse les moyens de son émancipation, de son autonomie et de sa réussite ;
- En plaçant le dialogue citoyen au cœur de l'ensemble des politiques publiques.

Faire face au changement climatique appelle à s'attacher à la fois aux causes et aux conséquences, et le dernier rapport du GIEC invite les gouvernants à construire une politique liant atténuation et adaptation qui ne vise pas seulement à diminuer les risques, mais aussi à construire un projet de transition écologique et solidaire enthousiasmant pour l'avenir. A son échelle et avec ses moyens, c'est la direction que le Conseil départemental a choisi d'emprunter, avec la conviction qu'il s'agit de la seule alternative et sans perdre de vue la nécessité d'aller toujours plus loin et plus vite devant l'ampleur de la tâche à accomplir.

- **Adapter le territoire au changement climatique** dont les effets se manifestent déjà à travers la multiplication des évènements climatiques extrêmes,
- **Investir massivement et intelligemment afin d'éviter l'apparition de nouveaux dérèglements** dont les conséquences seraient d'une gravité sans précédent,
- **Construire la « transition écologique juste » que les citoyennes et les citoyens appellent de leurs vœux**, en faisant de la transition écologique un outil au service de la justice sociale, et de la justice sociale un moteur de la transition écologique,

Telle est la feuille de route que le Conseil départemental continuera à mettre en œuvre, avec détermination, dans le droit fil des orientations posées par les experts du GIEC.

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

L'attaque militaire lancée par Vladimir Poutine contre l'Ukraine le 24 février 2022 plonge l'Europe et le monde dans une situation effroyable que nous pensions appartenir au passé. Alors que l'Ukraine avait réussi à trouver le chemin de la liberté et de l'indépendance, **cette attaque brutale, engagée au mépris du droit international et de la Charte des Nations Unies**, vient briser les espoirs de tout un peuple et menacer les fondements de la paix cultivés par les pays européens au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Dans le cadre de ses missions de solidarité, **le Conseil départemental est mobilisé depuis le début du conflit afin de soutenir le peuple ukrainien. Dès le 8 mars, une aide d'urgence de 100 000 € a été votée à destination de 4 associations humanitaires** qui agissent en faveur des populations victimes de la guerre : la Croix-Rouge, le Secours catholique, le Secours populaire et la Protection civile. **Un convoi humanitaire a également été affrété vers la Pologne** pour acheminer des produits et du matériel prioritaire en matière de logistique, d'hygiène et de secours.

Pour offrir des conditions d'accueil dignes aux personnes réfugiées en Haute-Garonne :

Depuis le 17 mars, la plateforme **Haute-Garonne Solidarités Ukraine**, située à Colomiers, répond aux **demandes d'accompagnement social des familles ukrainiennes et des acteurs et des actrices au niveau local qui les soutiennent** (associations, citoyennes et citoyens). A ce jour, les équipes ont répondu à **plus de 370 appels**. **Un numéro de téléphone dédié pour les communes** qui souhaitent accueillir des personnes réfugiées est également opérationnel.

Le Département a ouvert le 21 mars, **en lien avec l'ANRAS** (Association nationale de Recherche et d'Action Solidaire), **un centre d'Urgence Solidaire Ukraine 31** au Domaine d'Ariane à Mondonville : 50 places sont destinées à l'accueil des **réfugiés mineurs non accompagnés et des mères seules avec enfants de moins de 3 ans. Un « service social mobile »** vient quant à lui en renfort sur les sites existants d'accueil d'urgence ou temporaire afin de **faciliter l'orientation des personnes réfugiées** vers des hébergements temporaires ou pérennes, **les aider dans leurs démarches administratives**, et **organiser des consultations médicales** dans les services de la Protection Maternelle et Infantile des Maisons des solidarités.

En cas de flux migratoires importants, le Département travaille **sur la possibilité d'ouvrir de nouveaux centres d'accueil d'urgence sur le territoire**, notamment dans les gymnases des collèges haut-garonnais. De jeunes réfugiés sont d'ailleurs déjà **scolarisés dans les collèges** et bénéficient de la **gratuité de la restauration scolaire**.

Enfin, le Conseil départemental a mis à disposition une annexe de la Maison des solidarités de Toulouse centre où s'est installée **la plateforme de coordination d'accueil inter-institutionnelle** qui regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels chargés de l'accueil des personnes réfugiées ukrainiennes en Haute-Garonne. Un **accueil physique et téléphonique** est assuré par les services sociaux du Département, le personnel référent du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) et les services concernés de l'État et de Toulouse Métropole.

SOMMAIRE

LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : FINALITÉ ET MÉTHODOLOGIE **10**

AXE 1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 12

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES **14**
- La nouvelle stratégie des mobilités cyclables co-construite avec les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais 15
- Doubler la part modale du vélo avec les Réseaux Express Vélo 16

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE **17**
- Mettre la rénovation énergétique des logements à la portée de toutes les habitantes et tous les habitants 17
- Tendre vers plus de sobriété énergétique et soutenir la production d'énergies renouvelables en Haute-Garonne 18

SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE **19**
- De nouvelles actions de sensibilisation portées par le Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement 20
- Le Département, partenaire des associations environnementales pour accélérer la transition écologique en Haute-Garonne 21

AXE 2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES 22

AGIR DÈS AUJOURD'HUI POUR LA RESSOURCE EN EAU DE DEMAIN : LE PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT **24**
- La création du Conservatoire départemental des zones humides 25
- Deux nouveaux Observatoires pour étudier l'incidence du changement climatique sur les milieux aquatiques 26
- Des expérimentations pour préserver la ressource en eau 27

GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET SURVEILLER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE **28**
- Un Schéma départemental pour garantir l'accès à l'eau potable en Haute-Garonne d'ici 2030 29
- Le Laboratoire départemental Eau-Vétérinaire-Air (EVA) 31, une mission de service public essentielle à la qualité environnementale 30

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ESPACES NATURELS SENSIBLES **31**
- La préservation de l'Espace Naturel Sensible de la Fôret de Bouconne 34
- L'Atlas départemental des paysages de la Haute-Garonne disponible en ligne 35

AXE 3

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS 34

DÉPLOYER UN VÉRITABLE BOUCLIER SOCIAL POUR LES HAUT-GARONNAISES ET LES HAUT-GARONNAIS **36**
- Le plan d'urgences sociales pour faire face à la crise sanitaire 37
- La nouvelle plateforme Haute-Garonne Solidarités 40
- Défendre le pouvoir d'achat des familles 41

LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT EN HAUTE-GARONNE **42**
- Un dispositif novateur pour faciliter l'accession sociale à la propriété 43
- L'habitat inclusif, des solutions de logement innovantes adaptées aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 44

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-GARONNE **45**
- La Maison des territoires de la Haute-Garonne ouvre ses portes 46
- La Haute-Garonne 100% connectée d'ici la fin de l'année 2022 47
- Un soutien réaffirmé à la vitalité associative des territoires, facteur de cohésion sociale 49

RENFORCER LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX SERVICES DE SECOURS **50**
- Le déploiement des Maisons départementales de proximité se poursuit en Haute-Garonne 51
- De nouveaux dispositifs pour garantir l'accès aux soins partout sur le territoire 52
- Trois nouvelles casernes de sapeurs-pompiers pour garantir un service de secours à proximité des habitantes et des habitants 54

AXE 4 L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS 56

L'ÉMANCIPATION DES JEUNES : UNE PRIORITÉ 58
- Un nouveau dispositif de mentorat pour lutter contre le décrochage des collégiennes et des collégiens 60
- L'Ambition Jeunesses, premier bilan 61
- L'expérimentation du revenu de base pour les 18-24 ans 62

FAIRE VIVRE LA RÉPUBLIQUE PAR DES ACTES CONCRETS ET ŒUVRER À LA RECONQUÊTE DU SENTIMENT D'APPARTENANCE COMMUNE 63
- La Haute-Garonne, premier Département d'Europe à candidater à la Coalition européenne des villes contre le racisme 64
- Le Parcours laïque et citoyen arrive dans les écoles 65
- Les premiers résultats positifs du Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges 66

PARTICIPER À TRAVERS UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AMBITIEUSE À L'ÉMANCIPATION DES INDIVIDUS 67
- Des aides exceptionnelles pour accompagner la création et la diffusion de spectacles vivants à la sortie de la crise sanitaire 69
- Promouvoir la pratique et les valeurs du sport à travers les grands évènements sportifs internationaux à venir 70

RECONNAÎTRE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES COMME UN ENJEU MAJEUR DE SOCIÉTÉ 71
- La création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes 73
- De nouveaux lieux d'accueil pour les femmes victimes de violences 74

REDONNER LA PAROLE AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS POUR RÉ-ENCHANTER LA PRATIQUE DÉMOCRATIQUE 75
- Une nouvelle année de dialogue citoyen en Haute-Garonne 76

AXE 5 UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 78

DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE : UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ ALIMENTAIRE 80
- Des partenariats pour soutenir le développement des circuits-courts 81
- Des engagements forts pour la qualité alimentaire dans les collèges 83

PROMOUVOIR UN TOURISME VERT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT 84
- Les cyclistes invités à découvrir le dernier tronçon de la piste cyclable Transgarona 85
- Un syndicat mixte pour assurer le développement touristique et culturel de l'Abbaye de Bonnefont 86

SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL NON DÉLOCALISABLE 87
- Un soutien aux emplois issus de l'économie sociale et solidaire 88
- Préserver l'économie de montagne tout en la conciliant avec les enjeux du développement durable 89

AXE 6 ÊTRE UNE COLLECTIVITÉ ÉCO-RESPONSABLE DANS TOUS LES DOMAINES 90

UNE COLLECTIVITÉ EMPLOYEUR QUI MONTRE L'EXEMPLE 92
- L'accélération du télétravail et la création du « Forfait Mobilités Durables » 93

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL 94
- Un premier collège « à énergie positive » à Escalquens 95

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL 96
- Vers un plan de gestion des plantations d'alignement 97

UN ACHAT PUBLIC TOUJOURS PLUS RESPONSABLE 98
- Des achats toujours plus responsables dans les collèges 99

LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Finalité et méthodologie

Ce rapport a pour objectif d'analyser les politiques publiques menées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne en 2021 **à travers le prisme du développement durable**.

Le concept de développement durable a été développé dans le rapport Brundtland qui a servi de base pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement Humain de Rio en 1992 :

> ***Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.***

Par son domaine de compétences, mais également par sa capacité à porter l'innovation, à accompagner les dynamiques territoriales et à fédérer les acteurs locaux, le Département de la Haute-Garonne détient **des leviers importants pour accompagner la transition écologique, sociale et économique du territoire haut-garonnais**. Ce rapport a pour objectif de dresser **un bilan des actions conduites en faveur du développement durable pour l'année 2021**. Pour plus de clarté, l'action départementale sera présentée **sous l'angle des cinq finalités du développement durable posées par l'Organisation des Nations Unies**. Il s'attachera également à **mettre en lumière les actions internes** développées par la collectivité.

LES FINALITÉS
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La lutte contre le changement climatique.
L'action a un impact en matière de consommation énergétique ou permet de promouvoir les énergies renouvelables.

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.
L'action contribue à la qualité paysagère, a un impact sur les ressources naturelles et favorise la biodiversité.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
Le lien social et intergénérationnel est renforcé grâce à cette action, qui contribue à diminuer les inégalités.

L'épanouissement de tous les êtres humains.
L'action favorise l'accès aux services publics. Elle peut aussi permettre de promouvoir l'accès à l'emploi, au logement, à la santé ou encore à la culture et aux loisirs.

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
La mise en œuvre de projets exemplaires est favorisée et les pratiques de consommation et d'achats responsables sont encouragées.

AXE 1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La crise climatique est le défi de notre siècle. Lors de la COP 21, le Conseil départemental a décidé de faire de la préservation de l'environnement l'une des priorités de son action politique. Cet engagement s'est traduit par **l'adoption en 2017 d'un plan d'actions prévoyant la mise en place de 41 mesures concrètes** visant à réduire l'empreinte carbone du territoire haut-garonnais et de ses habitantes et habitants, pour un budget de 150 M€.
En 2020, le Département a renforcé son ambition avec **l'adoption du « 2e acte » de ce plan, afin de donner un élan supplémentaire à la transition écologique en Haute-Garonne**.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES

La mobilité constitue un enjeu fort pour le territoire haut-garonnais, notamment pour l'aire toulousaine qui connaît un niveau de saturation routière qui va en s'aggravant, posant de réels problèmes de qualité de vie, de santé publique mais aussi d'attractivité et de compétitivité pour le territoire. A son échelle, le Département conduit donc la **transition écologique dans les déplacements en construisant une offre de transports diversifiée et respectueuse du cadre de vie**.

Pour favoriser le développement des transports en commun, le Département a contribué à hauteur de 201 M€ au Plan de Déplacements Urbains (PDU). Le PDU est une démarche de planification sur plusieurs années qui impose une coordination entre toutes les parties prenantes, pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et de déplacements.
Cet investissement, unique en France et hors compétences obligatoires, permettra de réaliser quatre projets structurants : la 3e ligne de métro, sa connexion avec la ligne B à Labège, la création de nouvelles lignes Linéo et de lignes express pour desservir le Muretain et le Syndicat intercommunal des transports publics de la région toulousaine (Sitprt).

En Haute-Garonne, depuis 2018, près de 40 aires de covoiturage ont été aménagées par le Conseil départemental, soit 1 000 nouvelles places, pour un budget de 3,5 M€. Le Département s'est d'ores et déjà fixé une nouvelle ambition : **la création de 2 000 places supplémentaires sur le territoire d'ici la fin de la mandature**. Pour atteindre cet objectif, la démarche se poursuit en 2022 avec 15 aires en cours d'aménagement, pour un budget prévisionnel d'1,5 M€. **L'objectif est, qu'à terme, chaque habitante et habitant dispose d'une aire de covoiturage à moins de 15 minutes de son domicile**.

En janvier 2021, les membres de l'Assemblée départementale ont adopté la stratégie des mobilités cyclables en Haute-Garonne avec l'ambition de faire du vélo un moyen de transport pour tous les déplacements du quotidien et pour les loisirs :

- **Afin que le vélo devienne une alternative crédible à la voiture, le Département a engagé la réalisation de 7 Réseaux Express Vélo (REV), réseaux cyclables à « haut niveau de service » qui allie sécurité et confort**, pour un investissement de 53 M€.
- **Pour consolider le réseau cyclable touristique de loisirs et répondre ainsi à la demande de "slow tourisme" (*un tourisme à rythme lent, garant d'un ressourcement de l'être, peu émetteur de CO^2, synonyme de patience, sérénité, découvertes approfondies, d'amélioration des connaissances et des acquis culturels*), le Conseil départemental a aménagé 218 kilomètres de pistes cyclables**. Le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables prévoit 311 kilomètres sur tout le territoire pour un budget de 8,9 M€. Adossés aux Réseaux Express Vélo, ces circuits constitueront **une offre diversifiée pour les touristes et pour les Haute-Garonnaises et les Haut-Garonnais** : grands itinéraires, courtes ou moyennes balades.
- Enfin, **le Conseil départemental apporte un soutien financier et technique pour la réalisation des réseaux cyclables de proximité portés par les intercommunalités et les communes**. En 2021, ces aides ont représenté **un budget de 2,2 M€**.

D'ici 2028, le Conseil départemental mobilisera 100 millions d'euros pour déployer les voies cyclables sur la Haute-Garonne.

▶ La nouvelle stratégie des mobilités cyclables co-construite avec les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais

La nouvelle stratégie départementale des mobilités cyclables a été co-construite avec les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais dans le cadre du Dialogue citoyen.

Deux instances de concertation ont été mises en place :

- **Le Comité départemental vélo**, créé le 28 août 2020, qui réunit les associations des mobilités actives, Haute-Garonne Tourisme (Comité départemental du Tourisme de Haute-Garonne) et l'Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie (ADEME) ;
- **Les Ateliers participatifs territoriaux** qui invitent les collectivités, les associations, les structures type CODEV (Conseil de développement) et le public à participer à la construction des projets.

Pour chacun des futurs Réseaux Express Vélo (REV), les citoyennes et les citoyens ont été invités à participer à des dispositifs de concertation dédiés, prenant la forme d'ateliers participatifs, de réunions publiques sur le territoire mais aussi de concertations numériques, afin de faire connaître leurs souhaits s'agissant des futurs tracés et des aménagements. Des ateliers « jeunes » ont été mis en place, conformément aux orientations du Plan départemental en faveur des Jeunesses haut-garonnaises. Près de 740 personnes (associations, citoyennes et citoyens) sont venues donner leur avis sur les tracés des futurs REV lors de ces phases de concertation.

> ***Je me réjouis de la qualité des concertations menées partout sur notre territoire qui nous permettent aujourd'hui d'avancer plus vite, avec des études de grande qualité sur des tracés qui font consensus***
>
> **GEORGES MÉRIC**
> président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

▶ Doubler la part modale du vélo avec les Réseaux Express Vélo

Alors que des études alertent régulièrement sur la dégradation de la qualité de l'air, liée à l'augmentation et la saturation du trafic routier sur l'agglomération toulousaine, **le Conseil départemental accélère le développement des voies cyclables pour faciliter les déplacements du quotidien**. La crise majeure de l'énergie et l'augmentation des prix des carburants viennent renforcer **l'urgence de favoriser et de permettre l'usage des mobilités alternatives à la voiture individuelle**.

Après la marche, le vélo constitue le moyen de transport le moins cher. Un.e cycliste du quotidien dépense moins de 500 euros par an, ce qui équivaut au coût d'une voiture individuelle sur un mois. Développer l'usage du vélo au quotidien, c'est la promesse d'une mobilité efficace et accessible à toutes et tous, quel que soit son revenu.

Depuis 2019, le Département a engagé **la réalisation de 7 Réseaux Express Vélo (REV). D'ici 2025, 51 kilomètres de voies sécurisées permettront de doubler la part modale du vélo** (aujourd'hui inférieure à 3 %) et rendront possibles les déplacements domicile-travail (jusqu'à 20 km), en reliant les zones péri-urbaines du sud-est et de l'ouest jusqu'aux portes de la métropole toulousaine.

À l'horizon 2030, le report modal attendu est de 20 500 usagères et usagers/jour dont la moitié utilise la voiture aujourd'hui.

Les **dispositifs de concertation** mis en œuvre par le Conseil départemental ont permis de réaliser des études de grande qualité. **5 tracés sont aujourd'hui validés** et les autorisations administratives d'aménagement vont pouvoir s'engager. Le calendrier prévisionnel qui prévoit le démarrage des travaux en 2024 pour **une mise en service des REV en 2025** est tenu.

Dès le premier trimestre 2022, le Département a lancé **un nouveau programme d'études visant à analyser la faisabilité et l'opportunité de nouveaux axes REV pouvant desservir d'autres bassins de vie de l'aire toulousaine**. Comme pour les études opérationnelles REV, la concertation avec les collectivités, les associations, les citoyennes et les citoyens sera au cœur du dispositif de construction de ce futur réseau structurant départemental des mobilités cyclables.

EN CHIFFRES

7 REV
51 km de voies sécurisées
53 M€ de budget

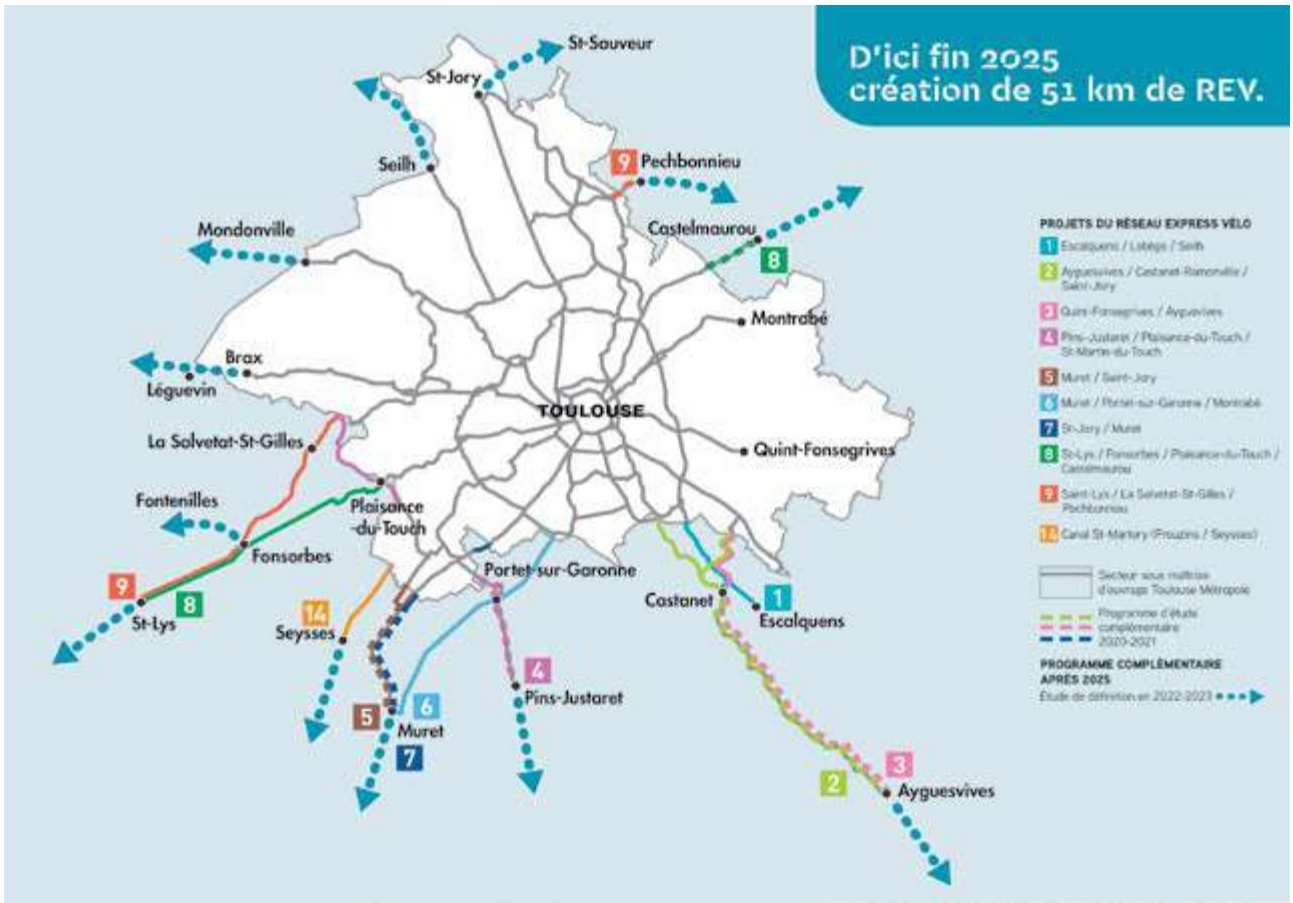

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Comme le souligne **les expertes et experts du GIEC**, lutter contre le changement climatique implique de diminuer fortement la production des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il est essentiel de mener deux démarches complémentaires : **réduire les consommations énergétiques et produire de l'énergie non polluante**. Alors que le parc ancien de logements est vieillissant et que le prix de l'électricité connaît de fortes hausses, le Département a fait de **la rénovation énergétique des logements privés une priorité**, en proposant aux habitantes et aux habitants des aides financières ciblées et un accompagnement gratuit et personnalisé. Le Conseil départemental se mobilise également afin de r**éduire les consommations d'énergie sur l'ensemble du territoire** et il a initié, **en partenariat avec les acteurs locaux**, des actions en faveur **de la production d'énergies renouvelables**.

▶ Mettre la rénovation énergétique des logements à la portée de toutes les habitantes et tous les habitants

Parce que la rénovation énergétique des logements répond à **des enjeux sociaux et environnementaux**, l'engagement du Département dans ce domaine ne cesse de se renforcer et se traduit très concrètement par :

- **Un accompagnement financier proposé aux particuliers pour leurs projets de rénovation énergétique**.
  Depuis 2015, de nombreux **foyers modestes** ont été accompagnés financièrement par le Département, **dans le cadre de l'ANAH** (Agence nationale de l'Habitat), pour la rénovation énergétique et thermique de leurs logements privés. Ces subventions peuvent atteindre **15 500 € pour les foyers très modestes, et 10 000 € pour les foyers modestes**, pour un plafond de travaux de 20 000 € HT. **Chaque année, le Département accompagne ainsi la rénovation de 1500 logements**.

- **Des conseils gratuits et personnalisés sur les travaux de rénovation et sur les économies d'énergie**
  Au sein des **Espaces Conseil Énergie**, les habitantes et les habitants peuvent bénéficier gratuitement de conseils concernant la construction ou la rénovation de leurs logements, les aides financières associées, et les économies d'énergie au quotidien. **En 2021, le Conseil départemental a décidé de renforcer cet accompagnement**. Des conseillères et des conseillers spécialisés assurent un service gratuit pour renseigner le public sur les solutions à mettre en œuvre pour réduire les consommations d'énergie dans leur habitat. Un **accompagnement personnalisé des projets** est désormais proposé : conseil technique, montage sur les aides financières ou encore audit énergétique du logement jusqu'à la réalisation des travaux. Le Conseil départemental propose ainsi **14 permanences ouvertes aux particuliers**, et réparties sur les territoires du Pays Lauragais, du Pays Tolosan, de la Communauté de communes de la Save au Touch, de Fontenilles et du Sicoval. **En 2021, 523 personnes ont été reçues au sein de ces permanences, et près de 50 audits énergétiques gratuits ont été réalisés à domicile**.

- **Un soutien aux bailleurs sociaux pour la rénovation et la modernisation du parc locatif social**
  Sachant que la facture d'énergie est le deuxième poste de dépenses courantes des ménages, la rénovation énergétique des logements sociaux représente **un enjeu de taille pour le pouvoir d'achat des locataires les plus modestes**. Le Conseil départemental est donc fortement engagé auprès des bailleurs sociaux pour **la réhabilitation énergétique des logements sociaux** ; il accompagne également **la construction de nouveaux logements à loyers modérés basse consommation**.

91 000 ménages de la Haute-Garonne souffrent de précarité énergétique en consacrant plus de 10 % de leur revenu à l'énergie. C'est pourquoi le Département accompagne les plus modestes dans la modernisation de leur logement.

Diminuer la consommation d'énergie des habitations, c'est un impératif social et écologique : les économies générées par la rénovation énergétique des logements représentent en moyenne pour les ménages un mois de loyer par an.

▶ Tendre vers plus de sobriété énergétique et soutenir la production d'énergies renouvelables en Haute-Garonne

Le Conseil départemental s'engage d'abord pour réduire les consommations d'énergie de ses propres équipements. Le Plan départemental d'investissements en faveur des collèges illustre parfaitement cette volonté.

Tous les nouveaux collèges construits en Haute-Garonne sont des BEPOS (Bâtiments à énergie positive), exemplaires en termes de performances énergétiques et de confort thermique.

Le **nouveau collège d'Escalquens**, qui a ouvert ses portes en janvier 2021, est ainsi équipé d'une **chaudière bois**, d'une **centrale photovoltaïque en toiture** avec une production annuelle estimée à 216 Mwh/an, soit l'équivalent de la consommation de 50 familles de 4 personnes. L'utilisation d'éco matériaux, d'équipements économes en eau et en énergie et un système de récupération de l'eau de pluie pour alimenter les toilettes permettent de **limiter au maximum l'empreinte écologique du bâtiment**.

Engagé au quotidien pour la transition écologique et énergétique, **le Département a mobilisé 7 M€ en 2021 pour réaliser des travaux de rénovation et de chaufferie, en vue de limiter la consommation énergétique des bâtiments départementaux**.

Le Conseil départemental entend également favoriser la sobriété énergétique des équipements de proximité du territoire à travers les aides financières apportées aux communes et aux intercommunalités dans le cadre de leurs projets de rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux.

Plus largement, **il encourage ses nombreux partenaires à participer à cet effort de sobriété**, notamment à travers **les financements** alloués aux bailleurs sociaux pour des constructions éco-responsables, et à travers **la Charte de la commande publique** qui permet de valoriser les pratiques environnementales vertueuses des entreprises.

Pour soutenir **la production d'énergies renouvelables en Haute-Garonne**, le Conseil départemental a souscrit au capital d'**Enercoop Midi-Pyrénées, une société coopérative d'intérêt collectif**, qui développe de multiples projets de production d'énergies renouvelables, citoyens et locaux, sur le territoire. En avril 2019, Enercoop Midi-Pyrénées a inauguré son premier **parc photovoltaïque** à Cintegabelle. Le Département entend par ailleurs contribuer à **des appels à projets participatifs et citoyens de production d'énergies renouvelables**.

SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La sensibilisation des citoyennes et des citoyens aux enjeux du développement durable constitue **un levier d'action essentiel pour réussir collectivement la transition écologique**. Dans ce domaine, l'action du **Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement (289 communes et 91 associations adhérentes), créé à l'initiative du Conseil départemental**, continue de faire ses preuves. Ce syndicat a pour mission de favoriser l'échange d'informations et d'expériences autour de sujets en lien avec l'environnement et de proposer des actions d'éducation, de sensibilisation à l'écocitoyenneté et au développement durable auprès du grand public, notamment des plus jeunes. **Depuis 2015, plus de 150 000 personnes ont pu découvrir ces supports de sensibilisation (scolaires et grand public)**.

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT EN CHIFFRES

289 communes adhérentes

91 associations adhérentes

Plus de 150 000 personnes sensibilisées

En 2020, **un nouveau lieu emblématique** en matière de **sensibilisation aux enjeux de protection de la biodiversité** a ouvert ses portes au cœur de **la Forêt de Buzet : la Maison de la Biodiversité**. Elle offre un cadre exceptionnel pour découvrir la biodiversité à travers des parcours pédagogiques innovants. Durant l'été 2021, le Conseil départemental a proposé des **balades commentées et 4 animations nature gratuites** au cœur de la Forêt de Buzet.

Le Département entreprend également **des opérations de sensibilisation auprès des collégiennes et des collégiens autour de la préservation de la biodiversité, de la réduction des déchets ou encore du gaspillage alimentaire.**

En 2021, **une micro-forêt a d'ailleurs vu le jour au collège George Sand à Toulouse**. Ce projet, porté par le collège, le Conseil départemental et l'association Toulouse en Transition participera à l'amélioration du cadre de vie et servira de support à des projets pédagogiques. Il permettra en outre d'améliorer la qualité de l'air, de limiter les ilots de chaleur et le ruissellement, et constituera un réservoir pour la biodiversité locale.

Le Département s'attache enfin à mener des actions de sensibilisation auprès du grand public à travers **l'organisation de colloques réunissant des experts reconnus nationalement**.

> ***Par la diversité des initiatives et des actions de sensibilisation déployées, nous oeuvrons au quotidien pour éveiller les consciences. Notre objectif est de donner toutes les clés de compréhension et d'action aux habitants et aux éco-citoyens de demain.***

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

▶ De nouvelles actions de sensibilisation portées par le Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement

Cette année, le Conseil départemental a poursuivi ses actions de sensibilisation à travers le Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement dont il assure l'animation. Tout au long de l'année, les adhérents au syndicat ont pu participer à **des webinaires permettant d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de transition écologique** : les perturbateurs endocriniens, la rénovation énergétique des logements privés, le traitement des eaux usées et des boues d'épuration, le concept de zéro artificialisation nette des sols, la visite du collège à énergie positive d'Escalquens ou encore le financement de la transition écologique. En 2021, Haute Garonne Environnement a également proposé **un nouveau kit d'animation "Biodiversité au cœur de nos vies"** qui permet aux plus jeunes de s'immerger dans le monde du vivant.

L'année s'est terminée par **l'organisation d'un colloque sur les arbres et les forêts en Haute-Garonne, avec la présence de Francis Hallé**, botaniste et grand spécialiste des arbres. Ce colloque, pensé comme une contribution à l'écriture du **futur plan départemental en faveur des arbres**, a rassemblé **tous les acteurs et toutes les actrices de proximité engagé.e.s dans cette démarche** aux côtés du Département.

▶ Le Département, partenaire des associations environnementales pour accélérer la transition écologique en Haute-Garonne

La crise sanitaire a mis en lumière l'urgence à agir sur le territoire. Aussi, le Département a décidé de mettre en place **des partenariats encore plus volontaristes avec 4 associations majeures à l'échelle départementale, pour une transition sociale et écologique :**

- **Avec France Nature Environnement Midi-Pyrénées** pour des actions concernant la protection de la ressource en eau, le développement de l'agroécologie et des mobilités cyclables, et la lutte contre les perturbateurs endocriniens et les pesticides.
- **Avec l'association Toulouse en Transition** pour développer et structurer des initiatives en Haute-Garonne et assurer la plantation de micro-forêts sur le patrimoine départemental.
- **Avec l'association Reflets CPIE Terres Toulousaines** pour des actions d'éducation à l'environnement en lien avec la ressource en eau, la pollution de l'air et les perturbateurs endocriniens.
- **Avec l'association Arbres et Paysages d'Autan** pour sensibiliser, informer et former sur l'arbre et le paysage, et accompagner la plantation de haies champêtres.

Pour la mise en œuvre de ces partenariats, le Département a prévu un budget de plus de 100.000 €.

Plus largement, **le Conseil départemental soutient chaque année plus de 3 000 associations haut-garonnaises pour une enveloppe de 23 M€ en 2021**, contre 18,8 M€ en 2015, soit **un budget en hausse de 22,4 % depuis 5 ans.** Afin de venir en aide aux associations haut-garonnaises durant la crise sanitaire, le Département a mobilisé **un Fonds exceptionnel de soutien au monde associatif de 6 M €, reconduit à hauteur de 3 M€ en 2021.** Depuis sa création en avril 2020, ce fonds d'urgence a permis de soutenir plus de 900 associations sur le territoire, dont **24 associations environnementales.**

AXE 2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité est sans doute l'un des indicateurs les plus tangibles du changement climatique. Et la Haute-Garonne a la chance de posséder une formidable diversité de milieux naturels ainsi qu'une grande variété d'espèces animales et végétales qui constituent sa richesse.
Désireux de sauvegarder ce patrimoine exceptionnel, **le Conseil départemental s'investit fortement aux côtés de nombreux partenaires locaux pour préserver la ressource en eau et protéger la faune et la flore haut-garonnaise.**

AGIR DÈS AUJOURD'HUI POUR LA RESSOURCE EN EAU DE DEMAIN : LE PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT

Dans le contexte de changement climatique que nous connaissons, sécheresses et inondations sont de plus en plus violentes et fréquentes. Il est devenu urgent d'agir pour en limiter les répercussions sur notre planète et sur nos territoires. Trop longtemps appréhendée sous l'angle réducteur des seuls usages, une politique de l'eau plus ambitieuse et plus responsable est indispensable pour répondre à l'urgence climatique.

En Haute-Garonne, le changement climatique va particulièrement toucher le territoire de la Garonne amont. Dans les années à venir, les sécheresses seront de plus en plus précoces, intenses et longues. Les prévisions à l'horizon 2050 font état d'une diminution de moitié des débits naturels en été. Si rien n'est fait, la dégradation des conditions hydrologiques est susceptible de mettre en péril la qualité des milieux aquatiques et les nombreux usages de l'eau. La diminution des débits conjuguée à l'augmentation de la température posera nécessairement des problèmes de qualité de l'eau, engendrant une augmentation des coûts de traitement de l'eau potable et des risques majeurs pour la santé des citoyennes et des citoyens.

Afin de prévenir ces difficultés, **le Conseil départemental a pris l'initiative d'engager une démarche particulièrement volontariste autour de la gestion de la ressource en eau sur le bassin de la Garonne amont.** Il s'agit d'un véritable projet de territoire ambitieux et novateur, qui a été conduit de manière exemplaire à travers une démarche de concertation unique en France permettant d'associer l'ensemble des acteurs et des actrices au niveau local ainsi que des citoyennes et des citoyens concerné.e.s. Cette concertation s'est déroulée au printemps 2019 autour de plusieurs dispositifs issus de la Charte du dialogue citoyen, parmi lesquels la création d'un panel citoyen. Elle a été récompensée par le Trophée de la participation et de la concertation de la Gazette des communes et du Think Tank "Décider ensemble".

Un plan d'actions a été adopté par l'Assemblée départementale en octobre 2020, sur la base des recommandations du panel citoyen, pour un budget de 8 M€. Il prévoit 32 mesures prioritaires en faveur d'une gestion concertée et durable de la ressource en eau. Sa mise en œuvre s'échelonnera sur la période 2020-2025 et contribuera à la restauration de l'équilibre quantitatif à l'horizon 2027. En avril 2021, le Préfet de la Haute-Garonne a validé le Projet de territoire Garon'Amont.

EN CHIFFRES

Le projet Garon'Amont :

1 démarche de concertation unique en France avec la création d'un panel citoyen

4 axes stratégiques : les économies d'eau, le stockage de l'eau, l'aménagement du territoire, la gouvernance de la ressource en eau

1 plan d'actions avec 32 mesures prioritaires

▶ La création du Conservatoire départemental des zones humides

En ralentissant l'écoulement des eaux, en la filtrant et en maintenant sa fraîcheur durant les périodes estivales, les zones humides rendent des services essentiels à la biodiversité. Alors qu'elles sont menacées par les effets du réchauffement climatique et par la pression de l'activité humaine, tous les acteurs et toutes les actrices du projet de territoire Garon'Amont ont pris conscience de la nécessité d'enrayer leur disparition. A cette fin, le 15 décembre 2020, **le Conseil départemental a voté la création du Conservatoire départemental des zones humides pour un budget de 150 000 €**.

Selon les inventaires réalisés en 2012 par Nature en Occitanie, et en 2016 par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, 2 219 zones humides ont été recensées en Haute-Garonne pour une surface de plus de 5 100 hectares. Grâce à ce dispositif, les zones humides existantes seront protégées et il sera proposé aux Départements partenaires du Projet Garon'Amont de s'associer à cette démarche de préservation. **Les citoyennes et les citoyens seront aussi partie prenante dans la démarche de protection, et des actions pédagogiques seront mises en place.** Enfin, la restauration d'anciennes zones dégradées ou disparues sera entreprise.

Durant l'année 2021, le Département a déjà inscrit 46 sites au Conservatoire départemental des zones humides, pour une surface de 391,74 hectares. Ces sites ont préalablement fait l'objet d'une concertation avec les collectivités et/ou les associations concernées.

▶ Deux nouveaux Observatoires pour étudier l'incidence du changement climatique sur les milieux aquatiques

Le premier, « Observatoire Hydrologique des sources », porte sur le débit des sources pyrénéennes en Haute-Garonne et permettra de disposer d'une meilleure connaissance des conditions de tarissement en période d'étiage. Les étiages peuvent être rendus plus sévères par la sécheresse ou les prélèvements d'eau, ou encore rendus plus précoces du fait du changement climatique. Le second, « Observatoire thermique des cours d'eau », se focalise quant à lui sur la température de l'eau. Une température trop élevée constitue le principal paramètre limitant pour la biodiversité aquatique et peut également constituer une problématique pour la production d'eau potable.

Ces deux Observatoires, portés par le Conseil départemental, font partie des 32 actions du projet de territoire Garon'Amont et ont été engagés à l'automne 2021. Les données collectées seront mises à la disposition des acteurs et des actrices au niveau local ainsi que du grand public sur des sites dédiés. L'objectif est, à moyen terme, de disposer de chroniques de débits suffisamment longues pour caractériser d'éventuelles évolutions à rattacher au changement climatique.

▶ Des expérimentations pour préserver la ressource en eau

La première expérimentation, mise en œuvre par **RESEAU 31** (Syndicat mixte intervenant sur l'ensemble des compétences du cycle de l'eau : eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, eaux pluviales, irrigation, etc.), a démarré à l'automne 2021. **Elle porte sur une recharge active de la nappe de la Garonne depuis le Canal de Saint-Martory**, en période hivernale ou printanière, qui pourrait permettre d'assurer un soutien accru des débits d'étiage. L'eau des nappes étant plus fraîche, ces apports d'eau supplémentaires favoriseront par ailleurs la régulation thermique des cours d'eau en période estivale. **Cette expérimentation qui va durer 4 ans est la première menée au niveau national** pour le soutien d'étiage d'un grand fleuve. Une expérimentation sera également menée, en lien avec RESEAU 31, sur 5 retenues collinaires situées sur le bassin versant du Touch, afin de disposer de nouvelles réserves en période estivale et limiter le pompage dans le Canal Saint-Martory. Plus largement, RÉSEAU 31 a réalisé ces dernières années un programme de travaux importants sur le canal pour limiter et optimiser les prélèvements en Garonne, qui ont permis **une économie d'eau de 5 millions de m³ en 2020**.

En parallèle, en collaboration avec **la Chambre d'Agriculture et RÉSEAU 31, l'expérimentation de prélèvements dans les gravières se poursuit, dans le but de réduire l'impact de l'irrigation agricole en période estivale**. Du 1er juin au 30 septembre 2021, des prélèvements ont été effectués dans une ancienne gravière à Carbonne (lac de Barbis), en lien avec la commune, permettant de suppléer deux pompages dans la nappe.

GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET SURVEILLER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable de tous les territoires figure parmi les priorités du Conseil départemental. L'adoption du Schéma départemental d'alimentation en eau potable vient traduire cette volonté de mettre à la disposition de toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais une eau potable en quantité suffisante, conforme à la réglementation, acheminée en toute sécurité et à un prix soutenable. **Acteur majeur de la santé publique en Haute-Garonne, le Laboratoire départemental 31 EVA** exerce quant à lui quotidiennement une mission de service public essentielle à la surveillance et la préservation de la qualité environnementale.

> ***À travers cette politique de l'eau ambitieuse, nous défendons l'accès pour tous les habitants à une eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et dans les années à venir.***
>
> **GEORGES MÉRIC**
> président du Conseil départemental
> de la Haute-Garonne

▶ Un Schéma départemental pour garantir l'accès à l'eau potable en Haute-Garonne d'ici 2030

Le Conseil départemental soutient les communes et les intercommunalités dans leurs projets d'aménagement et d'équipement visant à garantir à toutes et tous l'accès à une eau potable en quantité suffisante et de qualité. Son intervention concerne également le traitement des eaux usées indispensable à la protection des milieux aquatiques et à la santé publique. Des investissements conséquents qui, sans l'appui du Département, pourraient entraîner une augmentation importante du prix de l'eau.

Fruit d'une large concertation engagée avec les acteurs et les actrices au niveau local, le nouveau Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Haute-Garonne (SDAEP 31) adopté en janvier 2021 constitue dans ce domaine un véritable outil de planification pour les années à venir.

Il a permis de dresser une cartographie de la situation en Haute-Garonne, de prioriser les sites qu'il fallait réhabiliter et plus largement, de recenser les besoins en équipements des territoires. Il vise à garantir à toutes et tous **l'accès à une eau potable de bonne qualité d'ici 2030** à l'échelle de la Haute-Garonne à travers un programme pluriannuel de **travaux qui s'élève à environ 800 M€** sur les dix ans à venir, dont presque 50 % seront consacrés au renouvellement des réseaux.

▶ Le Laboratoire départemental 31 Eau-Vétérinaire-Air, une mission de service public essentielle à la qualité environnementale

Le Laboratoire départemental EVA (Eau-Vétérinaire-Air), direction du Conseil départemental, est un service public à caractère industriel et commercial et un organisme indépendant de grande référence, qui exerce une mission de service public indispensable pour la qualité de vie et la santé des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais. Chaque année, le Conseil départemental alloue 1,5 M € pour le fonctionnement du Laboratoire.

- **Le Laboratoire 31 EVA garantit la qualité des eaux et contribue à la protection de la santé et de l'environnement** à travers l'analyse de la qualité de l'eau potable, le suivi des stations d'alerte, le contrôle des eaux de rivières et des eaux souterraines, ou encore le suivi des stations de traitement des eaux usées et de l'épandage des boues. Il participe aussi à l'analyse de la qualité de l'air, en partenariat avec ATMO Occitanie (Observatoire régional de l'air). Ces analyses portent notamment sur les pollutions par retombées atmosphériques, les métaux dans l'air ou plus récemment, la détermination de la concentration en molécules phytosanitaires (pesticides) dans l'air ambiant.
- **Le Laboratoire intervient également dans la détection des risques épidémiologiques liés à des bactéries et des virus**, aussi bien dans le monde animal que dans le monde végétal. Il a fait preuve d'une réactivité exemplaire lors de la survenance des crises sanitaires récentes en étant l'un des premiers laboratoires à faire les tests ESB lors de la crise de la vache folle en 2001, ainsi que ceux de la grippe aviaire en 2008 et 2015. Son personnel très compétent en bactériologie, en immunologie, en biologie moléculaire et en virologie, et ses moyens matériels lui permettent d'intervenir dans le diagnostic de nombreuses zoonoses de classe 3 et la recherche de micro-organismes très pathogènes.

Durant la pandémie de la Covid-19, le Laboratoire 31 EVA a contribué au dépistage du coronavirus. Depuis la crise sanitaire du Covid-19, il a renforcé ses techniques de détection des virus dans l'environnement.

- **Enfin, le Laboratoire agit pour garantir la sécurité alimentaire, notamment dans la restauration scolaire**, à travers l'analyse des terres, les contrôles qualité dans la restauration collective (cantines, collèges, restaurant administratif) et la surveillance de l'hygiène des locaux.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Environ **un million d'espèces animales et végétales sont déjà menacées d'extinction**, et beaucoup pourraient disparaître « dans les prochaines décennies » selon un rapport de l'ONU rendu en 2019, lequel souligne que des « changements profonds » de société sont nécessaires pour réparer la nature. Des conclusions en accord avec ce que de nombreux scientifiques décrivent depuis des années : le début de la 6ème « extinction de masse », et la première dont l'Homme est responsable. Devant ce constat sans appel, la protection de la biodiversité ne peut plus être un sujet seulement réservé aux expertes et experts : il y a urgence à agir individuellement et collectivement. C'est pourquoi **dès 2015, le Conseil départemental a placé la sauvegarde de la biodiversité au coeur de son plan d'actions** en faveur de la transition écologique.

Le territoire haut-garonnais a la chance de bénéficier d'une biodiversité très riche qui participe de la qualité de vie dans le département et de son attrait touristique. Afin de préserver ce patrimoine menacé par de nombreux facteurs liés aux activités humaines et par le réchauffement climatique, le Conseil départemental a procédé en 2016 au **1er inventaire des zones humides en Haute-Garonne : 2 000 zones ont été recensées pour un total de près de 4 500 hectares**, soit 0,7% du territoire haut-garonnais. Cet inventaire est mis à la disposition des élus locaux, des porteurs de projets et du grand public.

Par ailleurs, la politique départementale de classement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) présente un intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité des zones fragiles ou menacées.
À ce jour, **3 246,13 hectares ont été classés Espaces Naturels Sensibles par le Conseil départemental**.

En 2021, 4 nouveaux sites ont été classés ENS par le Conseil départemental : le parc de la Ranse à Lévignac-sur-Save, la zone du plateau d'Uls à Melles (12 sites), le ramier de Palaminy et la forêt communale de Brax.

La collectivité poursuit également son **programme de plantation de haies auprès des agriculteurs et des agricultrices volontaires**, une pratique qui permet de favoriser la biodiversité, de lutter contre l'érosion des sols et la pollution des eaux. Le phénomène des coulées de boues qui se répète chaque année conforte le bien-fondé de cette initiative. La haie champêtre, véritable corridor écologique, contribue à l'équilibre de l'agro-écosystème en favorisant la biodiversité.

Le Département prend aussi toute sa part dans la protection des pollinisateurs et des espèces protégées dont le rôle est majeur dans les équilibres fragiles de notre environnement. Il participe notamment au Plan national d'actions "France Terre de pollinisateurs" pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages.

La préservation de l'Espace Naturel Sensible de la Fôret de Bouconne

Le 19 février 2021, dans le cadre de l'opération "Profitons de la nature, respectons-la", **l'Espace Naturel Sensible Forêt domaniale de Bouconne a été inauguré.** Grâce au partenariat engagé avec l'Office National des Forêts (ONF), sur les 2 017 hectares que compte la Forêt domaniale de Bouconne, **1 854 hectares situés sur le département de la Haute-Garonne ont été classés Espace Naturel Sensible en juillet 2020**. Véritable poumon vert de la Haute-Garonne, c'est le plus grand Espace Naturel Sensible du territoire.

Les inventaires naturalistes réalisés par les associations de protection de la nature et l'Office National des Forêts (ONF) entre 2011 et 2019 ont permis de mettre en évidence la richesse de la biodiversité dans ce massif forestier, avec la présence des nombreuses espèces protégées. Parmi les habitats naturels présents, "les landes à genêts épineux prairies" et les "landes sèches européennes" constituent, avec un réseau de mares et de zones humides, les principaux centres d'intérêt du site. À l'issue de l'inauguration, **une plantation de 31 arbres a été réalisée en forêt**.

L'Atlas départemental des paysages de la Haute-Garonne disponible en ligne

En juin 2021, le Conseil départemental a mis en ligne le site internet *paysages.haute-garonne.fr* qui marque l'aboutissement du travail mené pour **la réalisation de l'Atlas départemental des paysages de la Haute-Garonne**. 24 « unités paysagères » ont été identifiées et leurs fiches descriptives sont en consultation gratuite sur le site. Une médiathèque enrichie en photos, ainsi qu'un accès vers des liens autour de la question du paysage, sont également disponibles.

Véritable **outil d'aide à l'élaboration des plans et des programmes des territoires**, l'Atlas départemental des paysages répond aux enjeux d'un développement durable et qualitatif du territoire haut-garonnais. Il a vocation à accompagner les communes et l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, de la voirie, du tourisme, de l'agriculture, et dans la préservation des paysages.

Cet Atlas a été élaboré conjointement par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie, avec l'appui du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Haute-Garonne. **Les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais ont également été consultés en décembre 2019** avec l'organisation de 4 ateliers et d'une enquête publique en ligne, concernant la perception de l'évolution des paysages dans 20 ans.

Le Département souhaite que chacune et chacun puisse se saisir de cet Altas en ligne, pour se projeter dans les paysages qu'il connaît et participer à leur valorisation et à leur préservation.

AXE 3

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La crise sanitaire a malheureusement entraîné dans son sillage une crise économique et une crise sociale d'une grande gravité. ADN de la collectivité, **les politiques publiques départementales sont guidées par la solidarité humaine**. Dans ce contexte, le Conseil départemental **met tout en œuvre pour aider et accompagner, avec des dispositifs adaptés à l'urgence et la singularité de cette crise, les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais les plus vulnérables**, qui doivent faire face à des situations de grande précarité.

DÉPLOYER UN VÉRITABLE BOUCLIER SOCIAL POUR LES HAUT-GARONNAISES ET LES HAUT-GARONNAIS

Depuis 2015, le Conseil départemental a décidé de **renforcer son budget en faveur de l'action sociale** pour soutenir les personnes fragiles, isolées ou précaires, et propose de **nouveaux dispositifs d'aides** afin d'adapter le système de solidarité aux nouvelles formes de précarité.

La solidarité est la mission première du Département, qui y a consacré un budget de 875,57 M€ en 2021, soit près de 50 % des dépenses totales de la collectivité. Ce budget est en hausse constante pour faire face à la demande exponentielle (+ 5,21 % par rapport à 2020).

Afin de renforcer le « **premier accueil social de proximité** », le Conseil départemental a ouvert 7 nouvelles Maisons des Solidarités, portant leur nombre à 30 sur le territoire. Parallèlement, afin d'accompagner la demande sociale en forte hausse, la collectivité a augmenté les effectifs des agentes et agents du secteur social entre 2019 et 2021 par la création de 156 postes supplémentaires. Afin d'assurer la continuité du service public pendant la crise sanitaire, le Département a également procédé à des recrutements pour renforcer les équipes confrontées à des tensions d'effectifs. Au total, 418 recrutements ont été effectués sur le secteur social en deux ans. Ils sont en première ligne face à la montée de la précarisation engendrée par la crise sanitaire.

Le Conseil départemental déploie **un effort tout particulier en direction de la protection de l'enfance**, qui connaît depuis quelques années une forte augmentation de son activité. Depuis 2020, **675 nouvelles places d'accueil ont été créées** pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et **242 places supplémentaires sont prévues pour 2022**. Pour rappel, la Protection de l'enfance représente le premier budget des dépenses sociales du Département, soit 209,12 M€ en 2021. Entre 2015 et 2020, ce budget a augmenté de 63,5 %. Par choix politique, la **Haute-Garonne est l'un des rares Départements à accompagner les jeunes au-delà de leur majorité jusqu'à l'âge de 21 ans**.

Le Département assure également le versement du Revenu de Solidarité Active (**RSA**), mais aussi de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (**APA**) et de la Prestation de compensation du handicap (**PCH**) pour compenser les dépenses liées à la perte d'autonomie. Des dépenses qui augmentent régulièrement en raison notamment du vieillissement de la population. La Haute-Garonne est **l'un des rares départements à proposer un service de téléassistance gratuit 7 jours sur 7 et 24h sur 24**. La crise a d'ailleurs souligné les besoins du secteur sanitaire, en particulier pour les métiers de l'action sociale. C'est la raison pour laquelle, **le budget 2022 intégrera l'augmentation du soutien aux métiers de l'aide à domicile**.

EN CHIFFRES

875 M€
de budget annuel

209 M€ pour la protection de l'enfance

30 Maisons des solidarités pour le premier accueil social de proximité sur le territoire

2615 agentes et agents dans le secteur social

▶ Le plan d'urgences sociales pour faire face à la crise

Depuis le début de la crise sanitaire, économique et sociale, le Conseil départemental est mobilisé pour soutenir les personnes fragilisées avec la mise en place du **Plan d'urgences sociales, qui a représenté un budget de 80 M€ en 2020 et de 50 M€ en 2021**. Il s'agit d'un engagement exceptionnel pour lutter contre la précarité et l'exclusion, préserver l'activité économique et l'emploi sur le territoire, soutenir les acteurs et les actrices des secteurs associatifs, culturels et sportifs et apporter un soutien psychologique aux personnes isolées, aux personnes âgées et aux jeunes.

En avril 2020, le Conseil départemental **a créé les Bons solidaires, un dispositif d'urgence sociale destiné aux achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité** pour les personnes et les familles précarisées par la crise. Cette aide départementale reste désormais ouverte pour répondre aux situations de grande précarité pour lesquelles les dispositifs sociaux classiques sont inopérants. **Depuis avril 2020, le Conseil départemental a délivré 118 440 Bons solidaires aux familles ou personnes isolées, pour un montant total de 17,6 M€.**

Les jeunes sont parmi les plus touchés par la crise, et les étudiantes et les étudiants subissent de plein fouet le bouleversement de leur scolarité, de leurs parcours de formation et de leurs projets d'avenir. Le Conseil départemental a créé des dispositifs d'aides ciblées pour les accompagner au mieux dans cette période difficile, et œuvre à la mise en réseau des acteurs et actrices aux niveaux institutionnel et associatif.

Au printemps 2021, le Département a signé une convention de partenariat avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Toulouse-Occitanie. Cette convention prévoit d'améliorer l'accès aux droits et permet au CROUS d'instruire et d'attribuer les Bons solidaires destinés aux étudiants. Les demandes d'aides au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et du Fonds de Solidarité Logement (FSL), auxquels les étudiantes et les étudiants sont désormais éligibles, sont traitées en collaboration entre les services du Département et du CROUS. Enfin, cette convention a permis de rapprocher le CROUS et la Maison des Adolescents afin de **faciliter le suivi socio-psychologique des étudiantes et des étudiants en difficulté**.

Pleinement mobilisé aux côtés des acteurs et des actrices du monde associatif, sportif et culturel dont les secteurs ont été touchés de plein fouet, le Département a poursuivi en 2021 la mise en œuvre de dispositifs exceptionnels de soutien :

- **Un nouveau Fonds d'urgence de 3 M€** a été mis en place, dont 1,5 M€ dédié au sport amateur et 1,5 M€ aux acteurs et actrices du monde culturel ; un Fonds de soutien d'1 M€ a par ailleurs été adopté pour aider les clubs sportifs professionnels éprouvés par l'absence des recettes de billetteries lors des matchs ;
- **Plusieurs dispositifs ont été créés ou abondés afin de soutenir le monde de la culture**, dont l'arrêt de l'activité a eu des conséquences catastrophiques, tant pour les gestionnaires de salles que pour les artistes et intermittents du spectacle.

Pour les acteurs et les actrices des bassins de vie, le Conseil départemental a mis en place un **Fonds de prévention de la précarité doté de 3,5 M€**. Destiné aux personnes ayant subi une perte de revenus du fait de la crise sanitaire, il a été prolongé en 2021.

Le Département s'est aussi mobilisé **aux côtés des entreprises des Travaux Publics**, et notamment de ses prestataires de marchés publics afin de sauvegarder l'activité et l'emploi local. La collectivité a ainsi accordé une avance pouvant aller jusqu'à 60 % pour les marchés n'ayant pas fait l'objet d'un premier paiement et pour les nouveaux marchés de travaux attribués, ce qui a représenté un montant de **8 M€ en 2020 et 12 M€ en 2021**. Parce que ces entreprises ont dû engager de nombreux frais pour se conformer aux préconisations sanitaires, la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Occitanie (FRTP), Toulouse Métropole et le Conseil départemental ont signé en février 2021 une Charte portant sur la prise en charge des surcoûts liés au Covid-19.

Enfin, le Conseil départemental a participé à son échelle à la bonne gestion de la crise sanitaire avec la **distribution gratuite de masques** pour les personnes vulnérables (personnels, résidentes et résidents des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD) et pour les collégiennes et les collégiens.

Dès le début de la campagne de vaccination, il s'est **pleinement investi aux côtés des services de l'État pour permettre la vaccination du plus grand nombre**. Dans les établissements médico-sociaux sous sa compétence, le Département a assuré la coordination, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), des campagnes de vaccination dans les Résidences autonomie, les Petites Unités de Vie et les établissements pour les personnes en situation de handicap.

Il a également ouvert **2 centres départementaux de vaccination** :

- Ouvert dès le 31 mai 2021, en accord avec la commune et avec l'autorisation du Préfet et de l'ARS, le **centre départemental de vaccination de Montastruc-La-Conseillère** a permis de réaliser 76 000 vaccinations, dont 20 000 doses de rappel. 25 agentes et agents du Département ont assuré les missions d'accueil, de gestion administrative et de coordination du centre.
- Accueilli dès le 12 avril dans des locaux départementaux, en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Lauragais, le **centre départemental de vaccination de Villefranche-de-Lauragais** a permis d'effectuer 64 000 vaccinations, dont 15 000 doses de rappel. 21 agentes et agents du Département ont effectué les missions d'accueil, de gestion administrative et de coordination du centre.

En 2021, la mobilisation continue pour protéger les Haut-Garonnais face à la crise

Soutien aux personnes et aux familles fragilisées par la crise

- Reconduction des Bons solidaires pour les familles et les personnes en situation de grande précarité
- Ouverture de la plateforme « Haute-Garonne Solidarités »
- Accompagnement psychologique des habitants : lutte contre l'isolement des personnes fragiles ou isolées avec des appels téléphoniques ; renforcement de l'action de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique régionale (CUMP 31) sur numéro unique

Accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans

- Attribution de Bons solidaires aux étudiants et aux jeunes de 18-25 ans
- Élargissement du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et du Fonds de solidarité logement (FSL) aux étudiants
- Ouverture de 100 postes de stagiaire supplémentaires au Conseil départemental en 2021
- Élargissement de la cellule d'écoute de la Maison Des Adolescents aux jeunes de 25 ans ; soutien apporté au dispositif « Prism » porté par le CROUS Toulouse-Occitanie

Soutien au monde associatif

- Nouveau fonds d'investissements pour aider le secteur culturel à s'adapter aux contraintes du Covid-19
- Nouveau dispositif exceptionnel d'aide à la création et à la diffusion des spectacles vivants
- Nouveau fonds de soutien d'1,5 M€ pour aider les associations sportives en difficulté
- Nouveau fonds de soutien d'1 M€ pour aider les clubs sportifs professionnels

Soutien aux acteurs économiques du territoire

- Avances aux entreprises pouvant aller jusqu'à 60 % pour certains marchés publics de travaux
- Prolongation et extension des modalités du Fonds de prévention de la précarité
- Lancement de la plateforme Géo'local 31 pour les commerçants de la Haute-Garonne
- Signature d'une Charte de prise en charge des surcoûts liés au Covid-19
- Nouveau Fonds spécifique de 100 000 € pour soutenir les projets d'innovation sociale (ESS)

Gestion de la crise sanitaire

- Distribution de masques dans les EHPAD et les collèges
- Ouverture de 2 centres départementaux de vaccination

▶ La nouvelle plateforme « Haute-Garonne Solidarités »

Face à l'augmentation des demandes sociales de la part de publics toujours plus nombreux fragilisés par la crise sanitaire, le Département a ouvert le 15 mars 2021 à Colomiers la plateforme téléphonique « Haute-Garonne Solidarités ». Ce nouveau service vient en complément des 30 Maisons des solidarités (MDS) sur le premier accueil téléphonique pour les demandes d'accès aux droits et les demandes de bons solidaires.

Depuis le début de l'année 2021, 80 000 appels par mois ont été enregistrés au sein des 30 MDS du département. L'objectif de cette plateforme est de faciliter le contact des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais avec le Conseil départemental.

▶ Défendre le pouvoir d'achat des familles

Depuis 2015, le Conseil départemental place la **défense du pouvoir d'achat** des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais **au cœur de son action**. Décision de ne pas augmenter les impôts, gratuité de nombreux services, financement de nouveaux équipements publics sur tout le territoire, accès gratuit à la culture… dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence, le Département se mobilise et multiplie les initiatives afin de proposer à toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais **des aides concrètes qui permettent d'alléger les dépenses du quotidien**.

Dans cette période de crise avec une inflation croissante, le Conseil départemental a maintenu la **gratuité des transports scolaires** pour les élèves de la maternelle au lycée sur le territoire de Tisséo, pour un budget de 25,33 M€. Pour les familles, cela représente une **économie annuelle de 612 €** par élève.

Chef de file de l'action sociale, le Département assure également la **gratuité de l'offre de transports publics** (train, autocar, réseau Tisséo) pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que pour les personnes en demande d'emploi, sous condition de ressources. Un soutien apporté à **17 000 personnes en 2021**.

Le Département propose aussi une **aide à la restauration scolaire pour les collégiennes et les collégiens** - à hauteur de 100 % ou de 50 % selon les ressources du foyer – qui a concerné 21 983 collégiennes et collégiens au 1er trimestre de l'année scolaire 2021-2022 pour **un budget de 6,06 M€**.

Les **aides apportées aux associations culturelles et sportives** du territoire (écoles de musique, clubs sportifs) visent quant à elles à alléger le coût des inscriptions à des activités extrascolaires pour permettre à chaque famille, quels que soient ses revenus, d'offrir à ses enfants une activité artistique ou sportive.

Enfin, le Département accompagne les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais pour réaliser des économies sur leurs factures d'énergie à travers des **aides financières pour la rénovation énergétique des logements et des conseils gratuits et personnalisés**.

SYNTHÈSE

La défense du pouvoir d'achat en actes :

- Gratuité des transports scolaires
- Gratuité des transports publics pour les bénéficiaires du RSA, les personnes âgées de 65 ans et plus, et les personnes en demande d'emploi, sous condition de ressources
- Aide à la restauration scolaire
- Aide aux associations pour alléger les tarifs d'inscription aux activités extrascolaires
- Aide pour la réalisation des économies d'énergie

LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT EN HAUTE-GARONNE

Parce que le mal logement touche à des questions de dignité humaine et de justice sociale, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'engage à travers une **véritable politique publique de l'habitat** à apporter des solutions concrètes aux difficultés de logement rencontrées par les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais.

Cette ambition se décline au sein du **plan d'actions pour l'habitat 2019-2024** qui poursuit un triple objectif :

- **Construire plus de logements neufs** à loyers faibles ou modérés ;
- **Rénover et améliorer l'habitat ancien** afin de diminuer la facture énergétique et offrir à tous des conditions de logement dignes et décentes ;
- **Développer des logements adaptés** aux besoins spécifiques de chaque habitante et habitant.

Afin de développer une offre de logements accessibles aux plus démunis, aux familles modestes et aux classes moyennes, le Conseil départemental consacre **un effort financier important à la construction et à la réhabilitation de logements à loyers modérés ou très modérés**. Il s'attache à ce que ces nouveaux logements soient équitablement répartis sur le territoire et répondent aux enjeux des nouveaux parcours de vie, comme l'augmentation du nombre de familles monoparentales qui implique de produire plus de logements de petite taille. Cette mission s'effectue **en partenariat avec les bailleurs sociaux autour de valeurs partagées de solidarité et de mixité sociale**.

Parce qu'en matière de logement, l'accès à l'information est essentiel, le Département propose **un accompagnement personnalisé à travers son réseau de Maisons des solidarités** afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation personnelle. Pour les plus fragiles, les aides du Fonds de Solidarité logement (FSL) sont mobilisables notamment pour la prise en charge du dépôt de garantie ou encore pour le paiement des factures d'énergie.

Dans les zones urbaines très tendues, le Département s'engage à **favoriser l'accession à la propriété à des prix maîtrisés** au travers de solutions innovantes. Partenaire privilégié des communes et des bailleurs sociaux dans les projets de réaménagement urbain, il soutient également financièrement la transformation du parc locatif dans les quartiers prioritaires, ainsi que la revitalisation de l'habitat dans les centres-bourgs des zones péri-urbaines et dans les territoires ruraux.

Le Département prévoit d'investir 113 M€ d'ici 2025 pour que chaque Haut-Garonnaise et Haut-Garonnais accède à un logement digne, abordable et adapté à ses besoins. Cet effort financier permettra de soutenir la construction de logements à bas loyer sur le territoire, d'accélérer la rénovation énergétique du parc existant et de proposer des offres adaptées aux besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des jeunes et des publics en difficulté.

▶ Un dispositif novateur pour faciliter l'accession sociale à la propriété

Face à l'augmentation des demandes sociales de Occitalys Foncier est le premier Organisme Foncier Solidaire (OFS) d'Occitanie créé par Le Groupe des Chalets et la Fédération Nationale des Coopératives HLM. Le **Conseil départemental de la Haute-Garonne est le premier actionnaire de cet OFS**, qui est sous statut coopératif. Occitalys Foncier propose une nouvelle offre d'accession à la propriété abordable et durable : **le Bail Réel Solidaire** (BRS). Il s'agit d'une solution innovante qui s'appuie sur la dissociation de la propriété du sol et de celle du bâti.

Afin d'aider les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais, et particulièrement les familles et les personnes modestes, le Département souhaite accompagner l'essor de ce dispositif novateur et vertueux. Pour ce faire, la collectivité a voté en avril 2021 la mise en place **d'une aide expérimentale** qui prend la forme d'une subvention à l'acquisition foncière de 3 000 € par logement en accession à la propriété en BRS versée à Occitalys Foncier - dans la limite de 50 logements par an - soit un budget annuel maximal de 150 000 € par an.

Cette subvention départementale permettra de diminuer le coût de la redevance mensuelle liée au foncier acquittée par les ménages titulaires d'un bail réel solidaire conclu avec Occitalys Foncier. Cela représente l'équivalent de 3 500 à 4 000 € de baisse du prix d'achat selon l'opération.

Le Bail Réel Solidaire a été proposé pour la première fois en Occitanie en 2021 à la résidence L'Eclat située rue Blanchard, dans le quartier Saint-Michel à Toulouse. **Cinq nouveaux programmes** représentant plus d'une centaine de logements sur la métropole toulousaine et le Sicoval sont en cours de commercialisation.

▶ L'habitat inclusif, des solutions de logement innovantes adaptées aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Permettre à une personne âgée ou dépendante de rester chez elle pendant quelques années supplémentaires constitue une grande victoire pour la qualité de vie. En versant des aides financières telles que **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie** (APA) et la **Prestation de Compensation du Handicap** (PCH) qui permettent de faire face aux dépenses liées à la perte d'autonomie (intervention d'aides à domicile, installation de domotique, etc.), le Département s'engage afin que chacune et chacun puisse vivre le plus longtemps possible chez soi.

Par ailleurs, le Département encourage le développement de solutions d'accueil et d'hébergement alternatives aux établissements médicalisés : résidences autonomie, résidences intergénérationnelles, ou encore hébergement familial sont autant de solutions innovantes, conviviales et humaines dont le Département entend promouvoir l'émergence sur le territoire. A mi-chemin entre la vie en établissement et la vie à domicile, ces projets d'habitat inclusif proposent une réponse personnalisée et sur-mesure aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-GARONNE

Afin de mieux répondre aux besoins des habitantes et des habitants et dans le souci de garantir l'équité entre les territoires, le Conseil départemental a fait évoluer sa politique d'aide à l'investissement dès 2016 avec la mise en place des **contrats de territoire**. Une innovation qui traduit l'ambition que se sont fixés collectivement le Département, les municipalités et les communautés de communes : **offrir à tous les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais des équipements de meilleure qualité** qui viennent directement répondre à leurs besoins, partout sur le territoire.

À travers les contrats de territoire, le Département a déjà soutenu financièrement la réalisation de plus de 3 300 équipements publics de proximité sur l'ensemble de la Haute-Garonne (crèches, écoles, lieux culturels, sportifs, et de loisirs, etc.).

Cet accompagnement financier s'adresse à tous les territoires, **y compris à la Métropole toulousaine** avec laquelle le Département a construit, dans la concertation et le dialogue, une coopération inédite et ambitieuse afin d'assurer le financement des projets essentiels pour l'attractivité du territoire. Il en va ainsi du projet de nouveau **Parc des Expositions, le MEET inauguré en septembre 2021, soutenu à hauteur de 45 M€** par le Département. Exemplaire en matière de développement durable et d'énergies renouvelables, ce site s'inscrit pleinement dans la démarche engagée par le Conseil départemental dans la lutte contre le changement climatique. La **contribution départementale de 201 M€ au Plan de Déplacements Urbains** (PDU) permettra quant à elle d'assurer, entre autres, le **financement de la 3e ligne de métro**.

Aujourd'hui, les zones périurbaines et rurales sont confrontées à la fracture territoriale qui s'exprime notamment par le recul des services de proximité et la perte de dynamisme et d'attractivité des centres-villes. Le Département a décidé d'agir à travers **trois dispositifs innovants** qui répondent aux besoins actuels des territoires tout en préparant l'avenir :

- Le dispositif « **Carte blanche** » permet de soutenir des projets innovants qui apportent une réelle plus-value sociale, environnementale ou encore culturelle dans les territoires ;
- Le dispositif « **Cœur de vie** » vise à accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ;
- Enfin, la politique « **tiers-lieux** » permet de favoriser l'émergence de ces espaces sur le territoire. En limitant les déplacements domicile-travail, ils permettent de réduire les émissions de C02 et d'augmenter la qualité de vie des travailleurs. Ils s'inscrivent aussi pleinement dans l'objectif de redynamisation des centres-villes, l'accueil de nouveaux travailleurs permettant de faire vivre les services et les commerces de proximité.

▶ La Maison des territoires de la Haute-Garonne ouvre ses portes

Partenaire de proximité des territoires, le Conseil départemental **met à la disposition des élus locaux une offre d'ingénierie complète et diversifiée** afin de répondre aux enjeux de développement équilibré des territoires urbains, périurbains, ruraux et de montagne. Récemment, le Département a créé la **nouvelle agence Haute-Garonne Ingénierie-Agence Technique Départementale** (ATD) ainsi que la **Plateforme d'Appui aux Territoires**, des structures qui regroupent des expertes et des experts dans tous domaines, capables d'aider à concevoir, réaliser et évaluer les projets.

La crise sanitaire a révélé avec plus d'acuité le besoin de proximité pour relever les défis et les transitions en cours dans les territoires. Ce contexte inédit nécessite pour les élues locales et les élus locaux en responsabilité de pouvoir disposer des savoirs utiles et de trouver des lieux d'échanges pour répondre à des situations et des problématiques nouvelles. C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental a décidé d'ouvrir en mars 2021 la « **Maison des territoires** », un nouveau lieu d'accueil, d'information et d'échanges.

Cet espace collaboratif traduit la volonté du Département de proposer un accompagnement humain de proximité et adapté aux réalités locales. Il offre aux élues locales et aux élus locaux l'opportunité de s'informer, d'acquérir de nouvelles méthodes de travail et de bénéficier d'une aide à la prise de décision pour améliorer la vie dans les territoires au bénéfice des habitantes et des habitants.

▶ La Haute-Garonne 100% connectée d'ici la fin de l'année 2022

L'arrivée de la fibre optique représente **un enjeu majeur pour l'emploi dans les territoires périurbains et ruraux**, et donc pour une meilleure répartition de l'activité économique aujourd'hui concentrée sur l'agglomération toulousaine. Elle participe également à l'essor de nouvelles pratiques telles que le télétravail, le coworking, le développement des tiers-lieux ou encore la télémédecine.

La crise sanitaire et les confinements successifs ont quant à eux achevé de démontrer l'importance des nouveaux usages numériques qui sont source de changements sociétaux majeurs. **En 2022, la Haute-Garonne sera l'un des premiers départements français à proposer la couverture à 100 % du territoire en fibre optique**, ce qui marquera la fin de la fracture numérique dans le département. Ce chantier, réalisé par Haute-Garonne Numérique (Syndicat mixte chargé du déploiement du Très Haut-Débit par la fibre optique sur le territoire haut-garonnais) et son prestataire Fibre 31, représente un investissement total de 533 M€, dont 31 M€ de financements publics. **L'investissement du Conseil départemental s'élève à 16 M€**.

À l'été 2021, 100 000 prises étaient déjà déployées et ouvertes à l'abonnement en Haute-Garonne venant confirmer le rythme soutenu du déploiement et garantir le respect du calendrier annoncé, soit 278 000 prises d'ici la fin de l'année 2022.
En décembre 2021, la commercialisation de la fibre sur le territoire d'intervention de Haute-Garonne Numérique a franchi le seuil des 60 000 abonnés, avec la Pépinière Bauduc. Créée en 1800, cette entreprise traditionnelle, qui compte 10 salariés, a su évoluer en s'adaptant aux innovations technologiques. Un exemple qui témoigne de l'intérêt de la fibre optique pour les entreprises du territoire, au-delà même du secteur du numérique.

« Le déploiement de la fibre optique représente un enjeu majeur pour le dynamisme et l'attractivité de nos territoires périurbains et ruraux. Le Conseil départemental porte l'ambition d'être une collectivité pilote en matière de transition numérique, tout en œuvrant pour l'inclusion des publics non acculturés à ces nouveaux usages digitaux

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Au-delà de l'accès au très haut débit, l'égalité face au numérique repose sur la capacité des personnes à s'approprier et à maîtriser ses usages. C'est pourquoi le Conseil départemental **renforce ses actions pour favoriser l'inclusion numérique de tous les publics** :

- Cofinancés par l'Etat, les « **Pass numériques** » ont été lancés en mars 2021 par le Département. Ils sont calqués sur le modèle des tickets restaurants et permettent aux habitantes et aux habitants d'accéder à des ateliers de formation pour acquérir des compétences de base en matière numérique. Dans un premier temps, 2 000 carnets seront distribués via les Maisons des Solidarités et les Maisons départementales de proximité. Une quarantaine de structures associatives sont aujourd'hui labellisées « **Pass numérique** », dont plus de la moitié en zone rurale.
- Porté par le Département et Fibre31, l'objectif du **Fonds des usages numériques** est de soutenir les acteurs et les actrices du territoire (communes, associations) qui souhaitent développer des initiatives innovantes pour favoriser les usages et les pratiques numériques. Les enveloppes accordées aux 45 dossiers lauréats vont contribuer à un programme d'actions visant à favoriser l'inclusion numérique.
- Les nouvelles **Maisons départementales de proximité** qui se déploient sur le territoire proposent quant à elles un accompagnement humain aux habitantes et aux habitants pour la réalisation des démarches administratives en ligne.
- À travers le **Parcours laïque et citoyen et le jeu "Agent 001"** de la société Freya Games proposés aux collégiennes et aux collégiens, le Département s'investit également dans la formation des plus jeunes à la protection des données et à la e-réputation.

▶ Un soutien réaffirmé à la vitalité associative du territoire, facteur de cohésion sociale

En Haute-Garonne, les associations locales font vivre chaque jour les valeurs d'humanisme et de solidarité. Les **265 000 bénévoles haut-garonnais** sont la preuve que les habitants sont très nombreux à s'engager pour les autres et pour leur territoire. Alors que le mouvement des gilets jaunes est venu poser avec acuité un besoin accru de démocratie, d'écoute et de proximité, les associations demeurent des espaces de vitalité et d'expérimentation démocratique sans égal : les individus qui s'engagent dans ces structures regagnent du pouvoir d'agir en participant à un projet qu'ils portent collectivement.

Le monde associatif représente aussi un secteur économique à part entière avec plus de **38 000 personnes salariées** associatives en Haute-Garonne, soit 8,4% des effectifs salariés du secteur privé du département : **des emplois particulièrement précieux car ils ne sont pas délocalisables.**

Dès 2015, le Conseil départemental a fait le choix politique fort de conforter et d'augmenter son soutien financier à la vie associative. Chaque année, le Département soutient ainsi plus de 3 000 associations haut-garonnaises pour une enveloppe de 23 M€ en 2021, contre 18,8 M€ en 2015, soit un budget en hausse de 22,4 % depuis 5 ans.

En janvier 2020, le Département a lancé le plan "**Réussir ensemble – associons-nous**", élaboré avec les partenaires associatifs. Ce plan a permis la mise en place d'une cellule d'appui à la vie associative qui propose désormais une aide en ingénierie aux acteurs et actrices du monde associatif et leur permet de répondre aux difficultés rencontrées au quotidien. Le monde associatif apporte par ailleurs une contribution essentielle dans la mise en oeuvre des politiques publiques départementales, dans les domaines des solidarités humaines et territoriales, de la lutte contre les inégalités, du sport, de la culture, des jeunesses, de l'agriculture, etc.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil départemental a renforcé ses dispositifs d'aides existants et créé de nouvelles mesures d'urgence afin de soutenir les structures fragilisées. Il a notamment débloqué un Fonds exceptionnel de soutien de 6 M€ en 2020, abondé à hauteur de 3 M€ en 2021.

Le Conseil départemental porte aujourd'hui l'ambition de valoriser et d'encourager le bénévolat sur le territoire avec **la création d'une plateforme de bénévolat**, destinée à faciliter la mise en réseau et les démarches entre les citoyennes et les citoyens qui souhaitent s'engager et le réseau associatif.

> ***Les associations font vivre chaque jour le lien social, la cohésion et la solidarité dans les territoires. Elles portent, à travers leur engagement citoyen et souvent bénévole, les valeurs de solidarité, de partage et la volonté de "faire ensemble***

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

RENFORCER LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX SERVICES DE SECOURS

La disparition des services publics dans les territoires périurbains et ruraux est une réalité à laquelle se trouvent confrontés de nombreuses habitantes et de nombreux habitants. Depuis 2020, **le Conseil départemental répond concrètement à cette problématique à travers le déploiement d'un véritable réseau de Maisons départementales de proximité** sur le territoire.

La crise sanitaire et les épisodes successifs de confinement ont par ailleurs aggravé les inégalités d'accès aux soins. Chef de file de l'action sociale et des solidarités, le Département a décidé, en lien avec les acteurs et les actrices de la santé au niveau local, d'apporter **des solutions en accompagnant le développement d'une médecine générale de proximité** et en soutenant la formation des futures professionnelles et des futurs professionnels de santé.

▶ Le déploiement des Maisons départementales de proximité se poursuit en Haute-Garonne

Depuis décembre 2020, le Conseil départemental **déploie son réseau de Maisons départementales de proximité** afin de répondre aux difficultés rencontrées par de nombreuses habitantes et de nombreux habitants liées à l'éloignement des services publics et à la dématérialisation des démarches administratives. Ces nouveaux espaces traduisent la volonté de proposer un service public efficace et proche des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais.

Ces points d'accueil permettent d'une part, **un relais des services départementaux** (services transports et restauration scolaires, mission jeunesses, conseillères et conseillers agroenvironnement, conseillères et conseillers énergie, cellule vie associative, etc.) et d'autre part, un **accompagnement personnalisé aux outils numériques et aux démarches administratives** en ligne.

À la fin de l'année 2021, 10 Maisons départementales de proximité ont déjà ouvert leurs portes en Haute-Garonne : à Montgiscard, Verfeil, Montastruc-la-Conseillère, Nailloux, Montréjeau, Cadours, Léguevin, Saint-Lys, Le Fousseret et Rieux-Volvestre. Leur déploiement se poursuivra en 2022, avec une dizaine d'ouvertures supplémentaires d'ici la fin de l'année. Elles assurent chacune en moyenne 100 accompagnements individualisés par mois. À terme, ce réseau comptera 40 lieux d'accueil sur le territoire.

▶ De nouveaux dispositifs pour garantir l'accès aux soins partout sur le territoire

Selon l'Agence régionale de santé Occitanie (ARS), la Haute-Garonne doit faire face à une répartition déséquilibrée des médecins généralistes entre les zones urbaines, péri-urbaines et de montagne.

Aussi, depuis le mois de juin 2021, en partenariat avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, des aides ont été mises en place afin d'inciter les jeunes médecins à s'installer dans les zones insuffisamment dotées en structures de soins repérées par l'ARS.

> ***L'accès aux soins pour tous et partout sur notre territoire répond à un véritable enjeu sanitaire. Le Département se mobilise pour créer de nouveaux dispositifs afin d'assurer l'équité territoriale et l'égalité dans l'accès aux droits.***

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Trois dispositifs d'aides sont prévus, notamment pour permettre aux étudiantes et étudiants (internes de troisième cycle des études médicales spécialité médecine générale), sous condition de ressources, de démarrer leur activité dans ces zones sous-dotées :

- **Des indemnités d'études et de projet professionnel**, attribuées en contrepartie d'un engagement d'installation durant 5 ans dans une zone où l'offre de soins est insuffisante ;
- **Des indemnités de logement ou de déplacement** visant à favoriser la réalisation de stages dans ces zones ;
- **Un accompagnement pour la recherche d'un logement** à proximité du lieu de stage, en lien avec le Comité départemental du Tourisme de la Haute-Garonne et Haute-Garonne Tourisme.

Le Département soutient également les communes et les communautés de communes dans la création et l'extension des Maisons de santé pluridisciplinaires en mettant en place des aides au fonctionnement et à l'acquisition d'équipements et de matériels médicaux et paramédicaux, dans le cadre des contrats de territoire.

En outre, dans les 30 Maisons des Solidarités (MDS) du Conseil départemental, une équipe de la **Protection maternelle et infantile** (PMI) accueille et accompagne les femmes enceintes et les parents ayant des enfants de 0 à 6 ans. La PMI exerce ainsi une mission de santé publique avec un service anonyme et gratuit pour assurer le suivi médical des enfants de 0 à 6 ans et veiller à leur bon développement, tout en s'appuyant sur les compétences parentales.

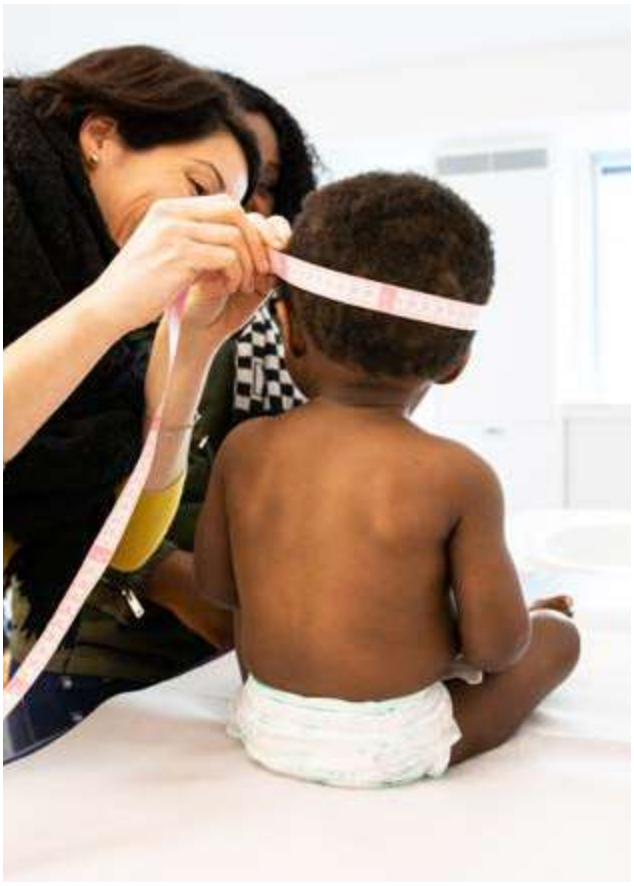

EN CHIFFRES

72 lieux de consultation PMI ouverts en Haute-Garonne

39 médecins, 18 sages-femmes et 111infirmières-puéricultrices

53 psychologues des MDS peuvent également intervenir sur la petite enfance

▶ 3 nouvelles casernes de sapeurs-pompiers pour garantir un service de secours à proximité des habitantes et des habitants

Afin d'accompagner la croissance démographique du territoire, en 2021 le Conseil départemental a décidé **d'augmenter sa contribution au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours** de la Haute-Garonne (SDIS 31) pour la porter à 51,24 M€, soit une évolution de 0,5 % par rapport à 2020. Le Département soutient également les investissements du SDIS 31, à hauteur de 2 M€ en 2021.

Très concrètement, ce sont 3 nouvelles casernes qui ont vu le jour cette année sur le territoire : le Centre d'incendie et de secours d'Aussonne, celui de Montgiscard et celui de Toulouse Delrieu. Ils font partie des 5 nouvelles casernes construites pour accompagner la croissance démographique de la Haute-Garonne d'ici 2022 et assurer un service de secours efficace de proximité à la population.

Les travaux des 2 futurs Centres d'incendie et de secours de **Toulouse Carsalade** et **Toulouse Atlanta** ont démarré, et la caserne de Toulouse Vion fermera ses portes à l'issue de ces travaux. Le Centre d'incendie et de secours de **Villemur-sur-Tarn** a par ailleurs été reconstruit à neuf sur la commune de Villematier. Inauguré le 17 avril 2021, il offre un meilleur positionnement au centre de son territoire d'intervention.

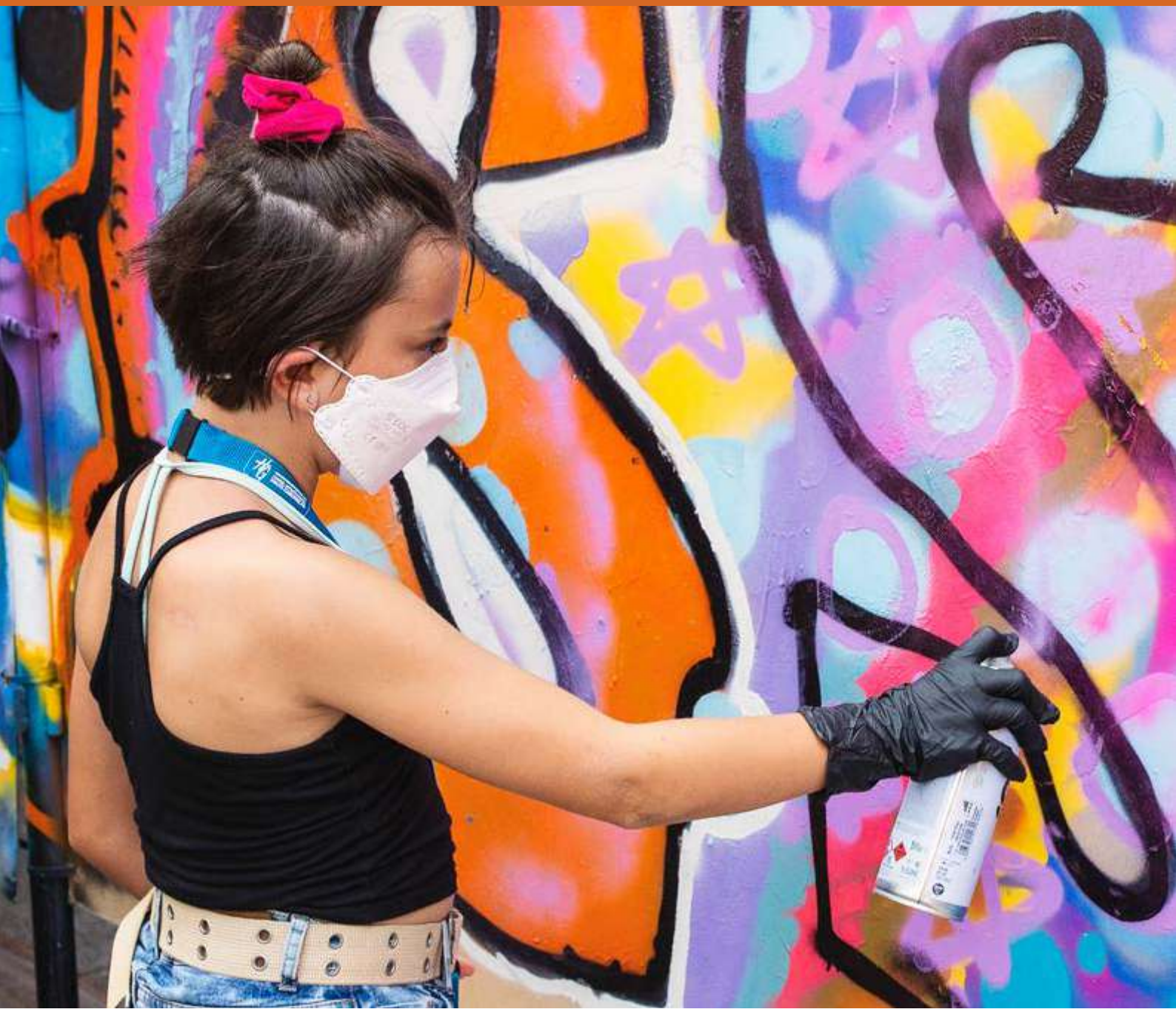

L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

Le Département veut offrir à tous les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais, quels que soient leur origine sociale et leur lieu de résidence sur le territoire, **les meilleures chances pour réussir, s'accomplir et réaliser leurs projets**. Faire de l'école le lieu de l'émancipation, répondre aux aspirations de la jeunesse, favoriser l'accès à la culture et à la pratique sportive, recréer le sentiment d'appartenance commune et faire vivre la démocratie de proximité : le Conseil départemental **se mobilise en faveur de l'épanouissement des habitantes et des habitants de la Haute-Garonne.**

L'ÉMANCIPATION DES JEUNES : UNE PRIORITÉ

Afin de répondre à la forte croissance démographique du territoire haut-garonnais, qui attend plus de 5 000 collégiennes et collégiens supplémentaires dans les 5 prochaines années, **le Conseil départemental s'est engagé sur un très fort niveau d'investissements en faveur de l'éducation**.

Le Département prévoit 27 opérations d'ici 2027 dont 22 nouveaux collèges, 3 rénovation et 2 agrandissements pour un budget de 350 M€. Dans une volonté de construire des collèges de proximité et à taille humaine, le nombre de places sera compris entre 400 et 700 places.

EN CHIFFRES

350 M€
investis dans les collèges d'ici 2027

22 constructions nouvelles

3 rénovations

2 agrandissements

En 2021, deux nouveaux établissements ont ouvert leurs portes sur le territoire :

- **Le collège Léon Cazeneuve à l'Isle-en-Dodon** a accueilli 134 élèves lors de la rentrée de septembre, une capacité d'accueil qui pourra être portée à terme à 250 collégiennes et collégiens. Il remplace l'ancien collège du secteur contraint de fermer face à l'exiguïté, la vétusté, et au surcoût de la mise en accessibilité des locaux.
- **Le collège d'Escalquens** a ouvert en janvier 2021 en accueillant dans un premier temps 160 élèves de 6e. 517 élèves de la 6ème à la 4e ont par la suite effectué leur rentrée dans cet établissement, les 3e du secteur restant dans leur collège d'origine pour cette année.

À côté de ce plan d'investissements, le Département propose des mesures fortes afin d'offrir les meilleures chances de réussite et d'épanouissement aux élèves :

- Des collèges ouverts sur la citoyenneté et qui portent haut les valeurs républicaines avec le **Parcours Laïque et Citoyen créé en 2016 par le Département**.
- Des collèges qui offrent les mêmes chances de réussite avec le **Plan d'amélioration de la mixité sociale élaboré par le Conseil départemental** dans la concertation avec les acteurs et les actrices au niveau local et les parents d'élèves, avec le soutien de l'Education nationale. Les premiers résultats positifs observés cette année permettent de légitimer ce dispositif ambitieux visant à garantir un système scolaire basé sur l'égalité des chances.
- **L'art et la culture au collège avec les parcours d'éducation artistique. Théâtre, danse, cinéma ou encore jazz**, onze « parcours » ont été proposés cette année aux collégiens, en lien avec l'Éducation nationale, dont deux nouveautés : un parcours autour de l'éducation aux médias et à l'information, et un parcours autour de la culture pop. Par ailleurs, lors de la rentrée scolaire 2021, le collège des Ponts-Jumeaux a souhaité amplifier son projet « **Classe musique** » pour constituer à terme un orchestre symphonique et s'inscrire dans un dispositif « **Orchestre à l'école** ». Le Département soutient ce projet depuis ses origines parce qu'il a pour objectif de favoriser la découverte et la pratique d'instruments pour des élèves parfois éloignés de la culture musicale. Il a octroyé une subvention de fonctionnement de 15 000 € sur 3 ans - de 2021 à 2023 - à la "Classe musique" pour financer notamment l'intervention de professeurs extérieurs et l'aménagement de deux nouvelles salles de musique équipées, dans le cadre du projet d'extension du collège.
- **Des actions en faveur de la qualité alimentaire** dans les collèges grâce au plan départemental dédié qui favorise la commande en circuits courts et des menus équilibrés et diversifiés.

Le Conseil départemental propose également des mesures pour permettre à chaque enfant, quels que soient son lieu de résidence et la situation de sa famille, d'accéder à l'éducation avec :

- **Le maintien de l'aide à la restauration scolaire** pour près de 22 000 collégiens ;
- **La gratuité des transports scolaires** pour les 73 000 élèves haut-garonnais de la maternelle au lycée, en accord avec la Région Occitanie.

▶ Un nouveau dispositif de mentorat pour lutter contre le décrochage des collégiens

Le 26 janvier 2021, le Département a adopté **un nouveau dispositif expérimental d'accompagnement des collégiennes et des collégiens en difficultés scolaires** ou en risque de décrochage, risque qui a été exacerbé par la crise sanitaire. Il s'agit d'offrir une aide individualisée aux élèves en difficulté sous la forme d'un mentorat. Les élèves sont repérés par les responsables d'établissement puis mis en relation - par l'intermédiaire d'associations partenaires ou directement - avec des étudiantes et des étudiants mentors souhaitant s'engager dans une démarche bénévole d'accompagnement. Chaque « mentor » peut obtenir un « open badge » créé par le Département lui permettant de valoriser cette expérience citoyenne (déjà utilisés par l'Education nationale et certaines universités, les open badges sont une nouvelle forme virtuelle de valorisation des acquis de l'expérience pour reconnaître des savoir-faire non sanctionnés par des formations diplômantes).

Opérationnel depuis le début de l'année 2021, ce dispositif s'adresse dans un premier temps à 1 000 collégiennes et collégiens. Il poursuit un triple objectif : redonner confiance aux collégiennes et aux collégiens en difficulté, briser l'isolement par l'apprentissage entre pairs et permettre aux étudiantes et aux étudiants volontaires de valoriser leur engagement.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans le **plan départemental en faveur des Jeunesses haut-garonnaises**, ainsi que dans le partenariat entre le Département et les services de l'Education nationale. Elle vient en complément des actions de soutien scolaire existantes telles que le dispositif "devoirs faits" ou encore les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), qui assurent l'accompagnement à la scolarité de 2 659 collégiennes et collégiens en Haute-Garonne, hors temps scolaire. **Les CLAS sont soutenus par le Conseil départemental à hauteur de près de 400 000 € par an**.

▶ L'Ambition Jeunesses, premier bilan

En Haute-Garonne, près d'une habitant et d'un habitant sur quatre a entre 11 et 29 ans. Soucieux de l'urgence de prendre en compte leurs attentes et leurs aspirations pour construire la société de demain, le **Conseil départemental a lancé en 2016 une démarche inédite auprès des jeunesses haut-garonnaises afin de les rendre actrices de l'action départementale**.

EN CHIFFRES

Une aide financière pouvant aller jusqu'à 4 000 €

57 projets financés, 189 jeunes soutenus (porteurs de projets et équipiers), pour un budget de 140 000 €

Les 1ères « Rencontres Initi'active jeunesses » organisées à l'Espace Roguet à Toulouse en octobre 2021

Après plusieurs mois de concertation avec les jeunes et les partenaires Jeunesses, le **Plan départemental d'action « par et pour » les Jeunesses a vu le jour en juin 2019**. Il a non seulement permis de donner plus de cohérence et de faire connaître l'ensemble des dispositifs portés par le Département en direction des jeunes, mais il a aussi conduit à la mise en œuvre de nouvelles actions concrètes issues de la concertation. Le bilan de ces nouveaux dispositifs a été réalisé à la fin de l'année 2021 :

- **Initi'Active jeunesses** est un dispositif global comprenant des aides financières et un appui technique de la part des services du Département pour accompagner les jeunes, individuellement ou collectivement, dans la mise en œuvre de leurs projets, en appui du réseau de partenaires associatifs et institutionnels. Favoriser l'émergence de projets d'utilité sociale portés par les jeunes haut-garonnais, tel est l'objectif assigné à Initi'Active Jeunesses lancé en 2020.
- Lancée en juin 2020, **l'application mobile « GO31.fr »** est conçue pour faciliter l'accès des jeunes à l'information sur tous les aspects de leur vie quotidienne, et leur offre un canal d'expression libre qui leur est entièrement dédié.
- **L'Espace pro-jeunes 31** est un réseau réunissant une vingtaine de structures jeunesses situées en Haute-Garonne et intervenant à l'échelon départemental, mobilisé pour les jeunes autour de projets communs afin de mieux répondre à leurs attentes et améliorer leurs conditions de vie.
- **Le Réflexe jeunesse** est un principe directeur posé par le Département pour évaluer l'incidence et infléchir les actions menées en faveur des jeunes et pour intégrer leur participation dans la construction des politiques publiques départementales.

À l'heure où les jeunes se sentent exclus des choix politiques les concernant, le Département de la Haute-Garonne souhaite leur offrir des espaces de débat et de décision. Depuis 4 ans, un Groupe Miroir réunit des jeunes entre 18 et 26 ans, des partenaires associatifs et des élus départementaux. C'est la première instance de participation ouverte aux jeunes au sein de la collectivité.

Récompensée nationalement en juin 2020 par le Prix Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) dans la catégorie "**Démarche de concertation citoyenne Groupe Miroir Jeunes**", cette initiative novatrice propose aux jeunes de participer à l'élaboration et au suivi du Plan départemental « par et pour » les Jeunesses.

EN CHIFFRES

21 réunions du Groupe Miroir, 120 jeunes y ont participé

120 jeunes y ont participé

▶ L'expérimentation du revenu de base pour les 18-24 ans

Le Département de la Haute-Garonne porte **la volonté d'être un territoire d'expérimentation et d'innovation sociale**. La collectivité milite depuis 3 ans, aux côtés de 18 autres Conseils départementaux, pour la mise en place d'un revenu de base. En l'absence de loi d'expérimentation, dont l'Assemblée nationale a refusé de débattre en janvier 2019, le Département de la Haute-Garonne a montré sa détermination à agir en mettant en œuvre **un projet expérimental de revenu de base pour les jeunes de 18 à 24 ans**.

Pendant plusieurs mois, le Conseil départemental a travaillé à l'élaboration de cette expérimentation scientifique, en lien avec un groupe chercheurs pluridisciplinaires de l'Université Jean Jaurès. Le 14 décembre 2021, l'Assemblée départementale a adopté ce projet d'expérimentation devant concerner 1 000 jeunes tirés au sort pour une durée de 18 mois.

> ***Notre objectif reste inchangé et notre volonté intacte pour redonner aux jeunes confiance en l'avenir***
>
> **GEORGES MÉRIC**
> président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

La Préfecture de la Haute-Garonne, dans le cadre de son contrôle de légalité, a récemment refusé au Conseil départemental le droit d'expérimenter ce nouveau dispositif de solidarité envers la jeunesse, alors même que près de 4 000 jeunes haut-garonnais ont manifesté leur envie d'y participer.

Le Département est un échelon territorial pertinent pour penser les solidarités de demain. L'État doit lui donner la possibilité de mettre à profit son expertise, sa connaissance du terrain et ses ressources pour créer des solutions nouvelles, adaptées aux évolutions de notre société.

Le Conseil départemental continuera donc de défendre l'expérimentation d'un revenu de base pour les jeunes, projet unique en France et en Europe, dont le sérieux de la démarche scientifique aurait produit des résultats objectifs, tangibles et éloignés de toutes considérations politiciennes.

FAIRE VIVRE LA RÉPUBLIQUE PAR DES ACTES CONCRETS ET ŒUVRER À LA RECONQUÊTE DU SENTIMENT D'APPARTENANCE COMMUNE

Le Conseil départemental développe au sein de ses politiques publiques **une promotion volontariste de la laïcité et du vivre ensemble, qui s'inscrit dans la complémentarité avec son action de lutte contre la précarité et l'exclusion**, afin d'offrir à tous les citoyens les meilleures chances de s'intégrer à la communauté nationale, au sein d'une République non seulement laïque mais aussi démocratique, sociale et solidaire.

Dès 2016, en accord avec les services locaux de l'Education nationale et en coopération avec les acteurs et les actrices du monde associatif du territoire, le Conseil départemental a créé **un dispositif inédit et unique en France : le Parcours laïque et citoyen au collège**. L'année suivante, **le Département a adopté sa propre Charte de la laïcité**, partagée avec les partenaires qui souhaitent s'engager à ses côtés. Il a également lancé les "**Chemins de la République**", un programme de manifestations qui émaillent l'année au plus près des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais pour favoriser l'appropriation et la promotion des valeurs de la République et la laïcité.

Chaque année, autour du 9 décembre, le Département organise les " **Rencontres de la laïcité et des valeurs républicaines** ", une semaine de conférences et de débats pour les jeunes, le grand public et les agents départementaux. **Point d'orgue de la semaine**, la soirée-débat du 9 décembre 2021 a permis d'accueillir **Patrick Weil, historien et directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)**, intervenu sur la thématique " Laïcité : une idée pour unir les Français ".

Le Conseil départemental a également mis en place de nombreuses actions afin de mieux lutter contre les théories séparatistes et toutes les formes de discriminations. **Le plan pour l'égalité « Agir ensemble contre toutes les discriminations »**, voté en 2019 par l'Assemblée départementale, constitue le socle commun pour la mise en oeuvre de politiques publiques destinées à favoriser le vivre-ensemble, et **les Rencontres pour l'égalité** en constituent une traduction concrète. La dernière édition, qui s'est déroulée du 1er au 6 mars 2021, avait pour ambition de **déconstruire les stéréotypes et combattre toutes les formes de discrimination**.

En mars 2021, le Département a **voté la mise en place d'un Conseil départemental de la laïcité et des Valeurs de la République** qui sera composé d'exeprtes et d'experts, ainsi que **la création de la future Maison de la laïcité** conçue comme un lieu ressources pour les habitantes et les habitants ainsi que pour les structures associatives, mais aussi comme un lieu de diffusion des savoirs.

La Haute-Garonne, premier Département d'Europe à candidater à la Coalition européenne des villes contre le racisme

En 2021, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a officialisé sa candidature à la Coalition européenne des villes contre le racisme (European Coalition of Cities against Racism | ECCAR). L'ECCAR favorise l'échange d'expériences entre acteurs et actrices au niveau local sur les politiques de lutte contre les discriminations. Les collectivités adhérentes s'engagent à mettre en œuvre des mesures concrètes qui répondent aux 10 engagements du Plan d'action de la Coalition européenne et d'y consacrer les ressources humaines et financières nécessaires.

La Haute-Garonne est le premier Département d'Europe à candidater à la Coalition européenne des villes contre le racisme.

▶ Le Parcours laïque et citoyen arrive dans les écoles

Le Conseil départemental déploie le Parcours laïque et citoyen (PLC) **dans les 118 collèges publics et privés du département**, en partenariat avec l'Éducation nationale, les acteurs et les actrices du monde associatif du territoire. Ce dispositif, **intégralement financé par le la collectivité**, offre gratuitement aux enseignantes et aux enseignants **un catalogue d'actions innovantes pour l'apprentissage de la laïcité et des valeurs républicaines** portées par des partenaires associatifs. Le Parcours laïque et citoyen **a été étendu aux classes de CM2 lors de la rentrée de septembre 2021, et il sera proposé aux élèves de CM1 à partir de la rentrée scolaire 2022**.

Plus de 7 300 classes et près de 220 000 élèves ont bénéficié d'actions du PLC, dont 1 908 classes et 57 200 élèves sur l'année 2020-2021.
Ces actions ont à plusieurs reprises permis de répondre à des situations délicates, en proposant des solutions adaptées **pour apaiser des tensions et faciliter le travail des enseignantes et des enseignants dans des collèges.**

▶ Les premiers résultats positifs du Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges

Le Département de la Haute-Garonne met en œuvre depuis 2017 **un dispositif particulièrement ambitieux visant à favoriser la mixité sociale dans les 118 collèges publics et privés haut-garonnais**. Il s'agit d'un **programme d'une ampleur unique en France**, de par son budget (56 M€), le nombre d'élèves concernés (plus de 1 000), ainsi que par les nombreux partenaires institutionnels et associatifs du dispositif.

La première étape du plan en faveur de la mixité sociale a concerné **les 5 collèges classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée de Toulouse**, où le phénomène de ségrégation urbaine engendrait une ségrégation scolaire importante. **L'expérimentation menée depuis 4 ans sur les secteurs de Raymond Badiou et Bellefontaine** (dans le quartier du Grand Mirail à Toulouse) a permis la réaffectation de 1 140 élèves dans des collèges favorisés de l'agglomération toulousaine.

Quatre ans après, les résultats sont positifs et confirment la pertinence de la démarche engagée par le Conseil départemental. Celle-ci a d'ailleurs inspiré de nombreuses collectivités en France qui se sont emparées du sujet en mettant en œuvre des politiques significatives en matière de mixité.

> ***Nous pouvons agir pour rompre les logiques du déterminisme social et faire que l'école redevienne le lieu de l'égalité des chances et de l'intégration citoyenne***
>
> **GEORGES MÉRIC**
> président du Conseil départemental
> de la Haute-Garonne

En effet, l'étude réalisée auprès de 100 premiers élèves ayant passé leur brevet en 2021 permet de constater que **le programme est vécu comme une expérience bénéfique par les jeunes**. Ces derniers ont développé un vrai sentiment d'appartenance aux établissements d'accueil et ont recours aux réseaux d'entraide entre élèves. Ce programme a permis **une meilleure autonomie des élèves dans leurs moyens de déplacement ainsi qu'une ouverture culturelle**. En français et en mathématiques, **les moyennes ont été nettement améliorées** et la nouvelle carte scolaire a été respectée par une grande majorité des familles.

PARTICIPER À TRAVERS UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AMBITIEUSE À L'ÉMANCIPATION DES INDIVIDUS

Depuis 2015, le Département fait de la culture l'une de ses priorités. Un engagement qui s'est traduit par **l'augmentation du budget dédié à la culture, d'abord au bénéfice du soutien apporté aux acteurs et aux actrices du monde culturel de la Haute-Garonne**. Ce budget permet par ailleurs au Conseil départemental de **proposer chaque année près de 500 manifestations culturelles gratuites sur tout le territoire**. De nouveaux lieux de diffusion ont vu le jour, comme **la Galerie 3.1** ou **le Pavillon République**, et d'autres se sont vus renforcés, comme **le Musée-forum de l'Aurignacien, le Château de Laréole, l'Espace Roguet, le Musée de la Résistance et de la Déportation ou encore les Archives et la Médiathèque départementales**.

Durant l'été 2017, le Conseil départemental a mis en place **un dispositif de concertation unique en France en matière de politique culturelle** : la démarche participative "**Objectif Culture(s) pour tous**" a duré plus de 8 mois et mobilisé 4 000 citoyennes, citoyens, acteurs et actrices.

Cette démarche a permis de faire émerger un programme d'actions ambitieux pour 2018-2022, contenant des propositions directement issues de la concertation citoyenne comme le Fonds de soutien à l'initiative culturelle ou le Label "Comme à la maison" mis en place en 2019.

Chaque structure labellisée "**Comme à la maison**" bénéficie d'une **aide à l'investissement** pour des projets d'équipement ou d'aménagement, d'un montant maximum de 10 000 €. L'objectif est de constituer **un réseau de 19 structures après deux années d'application**, ce qui représente un budget global de 190 000 € visant à améliorer l'accueil de proximité et les équipements culturels dans le département. Les lauréats du **Fonds de soutien à l'initiative culturelle** sont quant à eux accompagnés financièrement sur une durée de 3 ans dans la réalisation de leur projet culturel, pour un budget annuel total de 50 000 €.

EN CHIFFRES

12 lieux culturels de proximité labellisés « Comme à la maison »

17 initiatives culturelles locales - sélectionnées par un jury citoyen de 24 Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais volontaires tirés au sort - soutenues par le Département pour un budget de 160.000 €

Le Département soutient également activement **la pratique sportive, vecteur indispensable de citoyenneté, de cohésion sociale et de lutte contre la marginalisation sociale et la discrimination**. Pour cela, il a modifié en profondeur sa politique sportive, aujourd'hui **plus volontariste et plus ciblée**. D'une part, le Département aide les municipalités à se doter **des équipements sportifs les plus fonctionnels** dans le cadre des contrats de territoire et d'autre part, il donne aux associations sportives les moyens nécessaires à leur fonctionnement et à l'organisation de manifestations sur le territoire.

Ce soutien affirmé à la pratique sportive permet de maintenir et développer le lien social sur tout le département, de concourir au bien-être, à l'épanouissement et à la santé des habitants, et de diffuser largement les valeurs du sport.

EN CHIFFRES

625 écoles de sport (comptant 68 506 jeunes), 46 comités départementaux et 8 clubs professionnels soutenus pour un budget de 9,6 M€

35 "Jeunes espoirs sportifs" et 31 « Ambassadeurs sportifs » accompagnés chaque année

▶ Des aides exceptionnelles pour accompagner la création et la diffusion des spectacles vivants à la sortie de la crise sanitaire

Au printemps 2021, le Conseil départemental a lancé **un dispositif expérimental d'aide à la création** en proposant aux compagnies de spectacles vivants de **nouveaux lieux de résidences artistiques sur le territoire. Dotée d'un budget de 35 500 €**, cette initiative a été déployée **en partenariat avec 6 communes volontaires**, ainsi qu'avec les réseaux de la Plateforme Intersyndicale du Spectacle Vivant – Ouest Occitanie et Métropole toulousaine. Elle a permis de répondre à **la forte demande de lieux de création exprimée par les acteurs et les actrices du secteur culturel durant la crise sanitaire**.

Entre le 19 avril et 18 juin 2021, 12 compagnies ont ainsi été accueillies en résidence au Théâtre Allegora d'Auterive, à la Salle Garossos de Beauzelle, au Théâtre Molière de Launaguet, à la Salle Tempo de Léguevin, au Théâtre municipal de Muret, au Théâtre Jean Marmignon ou à l'Atelier des Haras de Saint-Gaudens.

Quelque temps auparavant, le Département avait **mis gratuitement à la disposition des artistes haut-garonnaises et haut-garonnais les locaux de l'Espace Roguet**, fermés au public en raison de la crise sanitaire. Durant cette période, l'Espace Roguet a accueilli **plus de 40 équipes artistiques en résidences d'artistes, pour des représentations professionnelles ou pour des captations live**.

Afin de compléter utilement ce dispositif, **en novembre 2021 un second volet d'aide à la diffusion baptisé « Artistes en scène »** a permis aux créations culturelles intervenues pendant la période Covid de rencontrer leur public grâce à des lieux de diffusion supplémentaires, en sus des diffuseurs habituels du département.

20 spectacles gratuits ont ainsi été présentés au public dans 8 lieux de représentation à Toulouse (Pavillon République, Espace Roguet) **et dans 6 communes partenaires du département** (Carbonne, Beauzelle, Fonsorbes, Lespinasse, Seilhan, Villeneuve-Tolosane).

▶ Promouvoir la pratique et les valeurs du sport à travers les grands évènements sportifs internationaux à venir

La Haute-Garonne accueillera **5 rencontres de la prochaine Coupe du Monde de rugby du 10 septembre au 8 octobre 2023**. Partenaire privilégié des clubs professionnels prestigieux du territoire, comme le Stade Toulousain, champions d'Europe 2021, Colomiers Rugby, Blagnac Rugby et le Toulouse Olympique XIII, le Département est **partenaire du Groupe d'intérêt public (GIP) France 2023 pour l'organisation de la Coupe du monde de rugby en France**. Il travaille à de futures actions communes, comme **la participation de jeunes** au sein du Centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers du sport ("Campus 2023"), **l'insertion vers l'emploi dans le sport** des personnes en difficulté sociale et des personnes en situation de handicap, **le développement de la pratique du rugby** sur le territoire pour tous les publics, notamment dans le milieu scolaire et périscolaire, ou encore le soutien d'initiatives autour de **la lutte contre les discriminations**.

Cette année, les membres de l'Assemblée départementale ont également voté **une participation de 292 000 € aux premières études de la future Cité des Rugbys à Toulouse**. D'une durée prévisionnelle de 3 ans, elles seront financées à part égale avec la Région Occitanie et Toulouse Métropole, partenaires du projet. Elles concerneront des études urbaines et des études de préfiguration de la Cité des Rugbys et de la Cité des Rugbys éphémère. Installée à proximité du stade Ernest Wallon et du Stade Toulousain, **la future Cité des Rugbys sera un lieu emblématique dédié aux cultures rugbystiques**, qui participera au rayonnement du territoire au niveau national et international, ainsi qu'au développement d'un tourisme de loisirs autour du rugby.

L'engagement du Département de la Haute-Garonne pour le sport a par ailleurs été reconnu par le label " Terre de Jeux 2024 ", délivré par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques Paris 2024 le 13 janvier 2021, dans les locaux du Sénat à Paris.

RECONNAÎTRE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES COMME UN ENJEU MAJEUR DE SOCIÉTÉ

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, **signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**, a créé en 2015 une délégation en charge de l'égalité femmes-hommes.

La collectivité a également adopté en 2019 un Plan départemental en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui s'articule autour de 4 axes :

- **La jeunesse et l'éducation,**
- **Les projets de solidarité,**
- **La diffusion de la culture de l'égalité femmes-hommes,**
- **Les actions internes à la collectivité.**

Le Département s'investit afin de **donner aux jeunes les clés pour comprendre les enjeux autour de l'égalité** et pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés sexistes. L'égalité femmes-hommes et filles-garçons a été intégrée dans **le plan départemental « par et pour » les jeunesses** et cette dimension est prise en compte dans **l'aménagement des espaces au sein des collèges**.

En effet, afin de faire évoluer les programmes de construction des futurs collèges haut-garonnais, **en 2021 une réflexion a été initiée sur les aménagements égalitaires dans les établissements scolaires. Deux expérimentations** ont également été engagées portant sur **l'aménagement des cours de récréation de deux collèges existants**, le collège Antonin Perbosc à Auterive et le collège Voltaire à Colomiers. **Les collégiennes, les collégiens et la communauté éducative ont été largement associés à ces réflexions,** qui se traduiront dès 2022 par des aménagements des espaces extérieurs visant à améliorer le bien-être des élèves et favoriser **un fonctionnement plus égalitaire et plus apaisé, tout en intégrant les préoccupations liées à la transition écologique**.

Le Département s'engage également **en faveur de l'insertion professionnelle des femmes, notamment à travers le Plan départemental d'insertion. En tant que collectivité employeur, il s'attache à montrer l'exemple** avec la mise en œuvre d'actions de communication sur les agissements sexistes et le harcèlement sexuel, la création d'une cellule d'écoute, et la mise à disposition d'outils et de formations pour favoriser l'égalité professionnelle.

Dans le cadre de son soutien au sport amateur et professionnel, le Conseil départemental s'engage aussi en faveur de **la promotion des femmes dans la pratique sportive**. La collectivité organise chaque année à l'Hôtel du Département, à l'occasion de la Journée internationale du sport féminin, **les Trophées des championnes** qui récompensent **plus de 50 sportives haut-garonnaises de haut niveau** qui se sont illustrées lors des championnats français, européens ou internationaux mais aussi, depuis 2020, **les responsables sportives départementales et les arbitres féminines de haut niveau**.

Malgré l'annulation de la dernière édition des Trophées en raison de la crise sanitaire, le Conseil départemental a souhaité mettre un coup de projecteur sur le sport féminin : le 22 janvier 2021, des sportives, athlètes de haut niveau, présidentes de comités départementaux, dirigeantes d'associations sportives et organisatrices d'événements se sont réunies à l'Hôtel du Département pour un temps d'échanges autour de la place des femmes dans le sport, des problématiques rencontrées en période de crise sanitaire et des défis à relever pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour favoriser la diffusion de la culture de l'égalité en Haute-Garonne, le Département a mis à disposition des communautés de communes haut-garonnaises de plus de 20 000 habitantes et habitants des statistiques genrées sur le portail Géoclip. Ce dispositif permet de mieux identifier les inégalités femmes-hommes sur le territoire et facilite l'élaboration des rapports sur la situation en matière égalitaire.

Enfin, le Conseil départemental est particulièrement mobilisé dans la lutte contre les violences faites aux femmes :

- Les 30 Maisons des solidarités réparties sur le territoire, le Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale (CDPEF) et la Maison des adolescents participent à l'accueil et à l'orientation des victimes au quotidien.
- Le Département soutient les associations oeuvrant pour la prévention et l'accompagnement des victimes, pour l'accès aux droits et pour la justice de proximité. Il participe notamment au financement du Comité départemental d'accès au droit (CDAD), de France Victimes 31 et du dispositif national de Téléprotection Grave Danger en Haute-Garonne.
- Grâce aux conventions signées avec ses partenaires institutionnels et associatifs, à hauteur de 2,67 M€, le Département participe à la mise à l'abri des femmes victimes de violences. À travers l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), il prend en charge et protège les enfants témoins de violences.

Entre 2019 et 2021, le budget total alloué par la collectivité à l'égalité des genres représente plus de 16 M€, toutes politiques publiques confondues : éducation, solidarité, enfance et famille, culture, sport, numérique, etc.

La Création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes

La crise sanitaire a malheureusement été un accélérateur des violences envers les femmes en France avec une hausse de + 42 % au niveau national et de près de 30 % en Haute-Garonne. **En conséquence, le Département a renforcé son soutien aux acteurs et aux actrices du monde associatif œuvrant pour le droit des femmes qui a atteint 354 308 € en 2020**.

Pour aller plus loin, en décembre 2021, l'Etat et le Département, ont décidé de porter en co-pilotage **la création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Haute-Garonne**, en lien étroit avec les partenaires institutionnels (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, justice, police, gendarmerie, ARS, CHU de Toulouse) et les associations expertes.

Cet Observatoire a pour objectif d'amplifier la prévention et d'améliorer le parcours de sortie des violences des victimes.

Aujourd'hui, au 21e siècle, rien ne peut justifier que des femmes ou des jeunes filles soient victimes de violences dans le cadre familial ou professionnel, d'agressions sexuelles ou de viols. Cela ne doit plus être un tabou au sein de notre société

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

▶ De nouveaux lieux d'accueil pour les femmes victimes de violences

Dans le cadre de son plan de lutte et de prévention contre les violences faites aux femmes, le Conseil départemental s'est aussi engagé à créer de nouveaux lieux d'accueil pour **la mise à l'abri de femmes victimes de violences avec enfants de moins de 3 ans**.

Pour l'année 2021, le Département a alloué **une subvention de 500 000€ à l'association Le Touril afin de renforcer l'accueil des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans. Le Touril** est un **Centre d'hébergement et de réinsertion sociale** implanté à Toulouse, disposant de 51 places d'accueil. Depuis 2018, le Conseil départemental met en œuvre, en partenariat avec l'association, **le dispositif "Colibri"** qui permet la mise à l'abri et l'accompagnement des femmes enceintes ou des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans, relevant de la compétence de l'aide sociale à l'enfance. Il peut également bénéficier aux femmes victimes de violences avec enfants de moins de 3 ans. Depuis le 1er janvier 2020, **79 personnes ont été accueillies, soit 29 familles et 50 enfants. En 2021, le Département a reconduit le dispositif Colibri**, qui comprend 11 appartements pour l'hébergement des familles, 1 appartement pour l'équipe éducative et les ateliers parents-enfants, ainsi qu'un dispositif d'accompagnement ambulatoire pouvant accompagner jusqu'à 30 familles.

En mars 2021, le Centre départemental d'accueil mères enfants de 27 logements a ouvert ses portes à Toulouse afin de répondre aux situations de vulnérabilité, engendrant un besoin urgent de mise à l'abri.

Ce nouveau centre départemental a vocation à constituer « un havre de paix » temporaire pour les familles accueillies qui bénéficient sur place du soutien et de l'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire de l'association du MAY. Durant leur période d'accueil, tout est mis en œuvre afin de trouver pour chaque famille l'orientation la plus adéquate, afin de co-construire avec elles un projet personnalisé. **Ce centre, entièrement financé par la collectivité, représente un budget annuel de 473 500 €**. Il vient en complément des dispositifs existants Interlude qui représente 40 logements de solutions intermédiaires locatives, et Colibri qui propose 11 appartements en hébergement d'urgence.

REDONNER LA PAROLE AUX CITOYENS POUR RÉ-ENCHANTER LA PRATIQUE DÉMOCRATIQUE

Le Conseil départemental inscrit la démocratie participative de proximité au cœur de son action publique avec de nombreuses concertations engagées depuis 2015 dans le cadre du Dialogue citoyen. En adoptant **la Charte du Dialogue citoyen** en 2017, le Département a scellé cette démarche et engagé des actions de concertation sur des projets structurants du territoire, reconnues nationalement : le plan en faveur de la mixité sociale dans les collèges, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, une gestion durable de la ressource en eau avec le projet Garon'Amont, le plan d'aménagement des aires de covoiturage, les tracés des futurs Réseaux Express vélo, l'élaboration de la politique culturelle ou encore de la stratégie en faveur des jeunesses haut-garonnaises.

À ce jour, ce sont plus de 20 000 Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais qui ont participé à plus de 400 réunions, ateliers et concertations dans tous les domaines de l'action départementale. Par ailleurs, près de 10 000 personnes ont répondu aux enquêtes départementales en ligne.

EN CHIFFRES

20 000
Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais ont participé au Dialogue Citoyen

400 réunions, ateliers et concertations

Le Département a plus que jamais conscience de la crise démocratique qui éloigne les habitants du système représentatif. C'est pourquoi, il travaille d'ores et déjà sur **la mise en place de nouveaux outils démocratiques afin de renforcer l'implication des citoyennes et des citoyens**, de mieux lutter contre le désintérêt pour l'action publique et de constituer un rempart contre les extrêmes.

▶ Une nouvelle année de dialogue citoyen en Haute-Garonne

- **La 1re édition des "Rencontres Initi'active jeunesses"**
  Cette première édition a réuni des jeunes porteurs de projets haut-garonnais ayant bénéficié de la Bourse "Initi'active Jeunesses" créée par le Conseil départemental en janvier 2020. Les **16 lauréats de la Bourse** ont pu présenter leur projet dans **un format "Pitch" en 180 secondes,** entrecoupé de vidéos et de clips. **Construit avec les jeunes**, cet événement a été suivi d'un temps d'échanges avec le public et d'une initiation au pilotage de drones, proposé par Noémie et Damien Thierry, à l'initiative du projet "**Dronons tous ensemble**", à destination des personnes en situation de handicap.

- **Une journée d'échanges pour encourager l'engagement bénévole**
  En septembre 2021, le Département a organisé la journée "**S'engager ensemble sur nos territoires pour bâtir demain**" en présence des représentantes et des représentants de la **Fédération départementale des MJC** et de la **Fédération des foyers ruraux 31 et 65**. Le Conseil départemental a développé depuis de nombreuses années **un partenariat fort** avec ces Fédérations qui sont **en première ligne pour répondre aux besoins des habitantes et des habitants** a fortiori dans cette période de crise sanitaire et sociale. Cette journée de rencontres et de réflexions, autour d'ateliers thématiques, a porté sur **le rôle des associations et l'engagement des bénévoles qui sont indispensables à l'animation de la vie locale, sur l'engagement des jeunes, et sur la coopération entre les associations et les collectivités territoriales**.

- La 4e Rencontre "Agir avec les allocataires du RSA"

  Afin de favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, le Département a lancé en 2017 **une concertation avec une soixantaine d'allocataires du RSA volontaires**, des élu.e.s, des professionnel.le.s de l'insertion du Conseil départemental et des acteurs et des actrices au niveau local, partenaires de l'insertion (pôle emploi, CAF, Maison des chômeurs, Régies de quartiers, Associations d'insertion, etc.), soit près de 400 participantes et participants au total. **Après une expérimentation sur deux territoires pilotes, la concertation a été étendue à l'ensemble du territoire haut-garonnais en 2020**. Ce travail collaboratif a permis **la mise en œuvre de premières actions concrètes** afin d'optimiser la relation entre la collectivité et les bénéficiaires du RSA, notamment pour une meilleure connaissance et compréhension des démarches administratives. Lors de cette 4e Rencontre, **un « Village ressources »** - recensant les dispositifs de soutien aux plus précaires dans de nombreux domaines - **a été ouvert aux participantes et aux participants**.

- Les 6e Rencontres du dialogue citoyen

  Ces Rencontres, ouvertes à tous, rassemblent chaque année les acteurs et les actrices de la démocratie participative en Haute-Garonne et proposent divers temps d'échanges, de témoignages et d'informations autour des enjeux de la concertation citoyenne sur le territoire. Lors de ces 6èmes Rencontres, environ **250 personnes ont participé aux dix-sept ateliers thématiques proposés, ainsi qu'à la visioconférence de Jo Spiegel**. L'ancien maire de Kingersheim, de 1989 à 2020, a partagé son expérience sur le thème du renouveau de la démocratie participative, lui qui a fait de sa commune un véritable laboratoire en la matière.

AXE 5

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

À travers des politiques publiques justes et solidaires, le Conseil départemental entend jouer un rôle d'accélérateur de la transition du territoire **vers un modèle qui renouvelle nos façons de produire, de consommer et de travailler**. Le Département s'attache à **défendre une vision humaniste de l'économie, source d'emplois solidaires et locaux**.

DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE, UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ ALIMENTAIRE

Dans un contexte de mutation des pratiques agricoles en lien avec les exigences de la transition écologique, **le Conseil départemental est aux côtés des 6 000 agriculteurs et agricultrices de Haute-Garonne afin de les accompagner vers un modèle agricole durable tout en assurant la viabilité économique de leurs exploitations**. Un engagement qui se place au service de la qualité alimentaire des Haute-Garonnaises et des Haut-Garonnais à travers un soutien apporté au développement des circuits courts et à la valorisation des productions locales.

Le Département accompagne les agriculteurs et les agricultrices dans la mise en place de nouvelles pratiques « durables », plus respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles :

- Le réseau des **28 conseillères et conseillers agro-environnement** épaule les agriculteurs et les agricultrices sur l'irrigation de leurs terres et sur la limitation des pollutions d'origine agricole ;
- Le Département soutient la diversité agricole en attribuant **des aides financières directes aux agriculteurs et aux agricultrices**. Il fait le choix d'attribuer **des aides ciblées pour s'orienter vers une agriculture durable** en soutenant par exemple le pastoralisme et les pratiques innovantes comme l'agroforesterie, la lutte biologique par confusion sexuelle dans la viticulture ou encore la conversion des sols.

Résolument tournées vers l'avenir, les aides et subventions départementales, à hauteur de 2 M€ par an, ont vocation à préserver les actifs actuels, à promouvoir l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles agricultrices sur le territoire et à les accompagner dans la transition écologique. Le Conseil départemental vise ainsi 20 % d'exploitations en agriculture biologique d'ici 2024 (déjà 14 % à la fin de l'année 2020).

En 2021, le Conseil départemental a décidé de soutenir **le développement d'un Espace-test agricole dans le nord toulousain**, en lien avec la Communauté de communes des Hauts-Tolosans. Cet Espace-test en **maraîchage biologique**, situé sur la commune de Grenade-sur-Garonne, accueillera **à terme 5 exploitant.e.s**, sur une surface de 6 hectares. L'Espace-test permet aux porteurs et aux porteuses de projet qui souhaitent développer une exploitation agricole biologique de **tester leurs activités en conditions réelles durant une période moyenne de 2 ans**. Ce dispositif met à disposition un lieu, un équipement agricole, un accompagnement technique et entrepreneurial, ainsi qu'un cadre juridique adapté.

Afin de favoriser la création des Espaces-test agricoles en Haute-Garonne, le Conseil départemental a créé des aides à l'investissement pour l'équipement des parcelles et des aides au fonctionnement à destination des structures d'accompagnement. En favorisant l'émergence de nouvelles vocations agricoles, ces Espaces participent également au maintien de l'emploi dans les zones rurales.

La transition écologique dans l'agriculture se traduit encore par une recherche de la qualité dans les productions agricoles. Le Conseil départemental s'impose comme **un partenaire de premier plan dans le développement des filières de qualité** avec une politique très active pour valoriser les productions agricoles locales **comme les vins de Fronton, l'agneau des Pyrénées ou encore l'ail violet de Cadours**.

En septembre 2021, le monde agricole local s'était donné rendez-vous à Saint-Gaudens à l'occasion de la 12e édition du salon national Les Pyrénéennes. A l'occasion de cet événement qui a suscité un fort engouement populaire, le Département a rappelé sa coopération avec la Chambre d'agriculture pour promouvoir les filières de qualité et les aides afin de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et agricultrices.

▶ Des partenariats pour soutenir le développement des circuits-courts

Sur le territoire, de plus en plus fréquemment agriculteurs, agricultrices, associations et collectifs citoyens s'organisent pour trouver des alternatives à la distribution, avec **la vente directe de produits locaux**. Des démarches qui se multiplient depuis la crise sanitaire. Avec « l'acte 2 » du plan pour la transition écologique et le plan pour le développement des circuits courts, le Conseil départemental vient en appui de ces initiatives **pour permettre à toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais d'acheter et de consommer des produits locaux partout sur le territoire**.

Depuis le mois de décembre 2020, **l'application et le site DirectFermiers31** permettent **de trouver facilement près de chez soi des producteurs locaux et des productrices locales**, pour réaliser ses achats **en vente directe**, dans des points de vente de proximité ou sur les marchés de plein vent.

Afin de mieux manger en restauration collective, le Département a mis en place en 2016 **la plateforme Agrilocal 31** qui met en relation acheteurs publics et fournisseurs locaux. Ce dispositif a pour but de favoriser **le recours aux circuits courts dans la restauration collective, en particulier dans les collèges, et de soutenir les agriculteurs et les agricultrices du département.** L'ouverture de la plateforme a été élargie en 2017 à l'ensemble des acheteurs et des acheteuses de la restauration collective publique (communes, EHPAD, hôpitaux) et en 2019 aux associations à but non lucratif. Entre 2018 et 2019, **le nombre de commandes enregistrées sur la plateforme a pratiquement doublé.**

AGRILOCAL 31 EN CHIFFRES

179 fournisseurs adhérents à la plateforme : 1 143 agriculteurs et agricultrices, 27 artisans et artisanes/métiers de bouche et 9 entreprises locales

53 tonnes de denrées alimentaires commandées pour 219 000 €

Pour favoriser **une plus grande démocratie alimentaire**, le Conseil départemental souhaite mener **un travail de sensibilisation** auprès des consommateurs et des consommatrices, en encourageant des initiatives telles que **les épiceries solidaires, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ou les supermarchés collaboratifs.**

En outre, **des expérimentations vont être lancées dans trois quartiers prioritaires** en Haute-Garonne, auprès de la population en très grande précarité.

Ainsi, en mai 2021, le Département a décidé de soutenir **trois associations pour favoriser l'accès des plus précaires à une alimentation locale, saine et de qualité pour un budget de 45 000 €**. Les 3 expérimentations retenues se dérouleront sur 1 an, elles seront portées par :

- **N.A.T.U.R.E.S Pradettes** pour l'expérimentation "Accéder à une alimentation saine et durable pour tous", en partenariat avec Cocagne Alimen'Terre, l'association le Pavé et le Secours Catholique.
- **La Maison de l'Avenir Comminges-Pyrénées** pour l'expérimentation "La Salle à manger : un magasin coopératif pour Saint-Gaudens", en partenariat avec Cocagne Alimen'Terre, Bio Ariège-Garonne et le Jardin des Comminges.
- **La Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural d'Occitanie (FRCIVAM)** pour l'expérimentation "Groupements d'achat citoyens et solidarité alimentaire", en partenariat avec l'association Solidarity Union, Cocagne Alimen'Terre et l'École nationale d'aviation civile.

Le Département est également aux côtés de **l'association VRAC Toulouse** (Vers un Réseau d'Achat en Commun) qui propose **des groupements de commandes de produits de qualité** issus de l'agriculture paysanne/biologique/équitable à bas prix, en vente en vrac, **pour les habitantes et les habitants des quartiers prioritaires** de la politique de la ville de l'agglomération toulousaine.

▶ Des engagements forts pour la qualité alimentaire dans les collèges

Depuis 2015, le Conseil départemental est fortement engagé pour favoriser la qualité alimentaire dans les collèges haut-garonnais : **MIAM31** vise à proposer de façon régulière des produits locaux de qualité dans les menus des 86 collèges disposant d'une cuisine autonome, et la création en 2016 de la **plateforme Agrilocal 31** favorise un approvisionnement en circuit court des cantines.

En octobre 2019, le Département a lancé **une grande concertation sur la qualité alimentaire dans les collèges, auprès des élèves, des parents d'élèves, de la communauté éducative et du personnel en charge de la gestion et la préparation des repas.** Les résultats obtenus ont permis de dégager les attentes liées à la restauration scolaire et les leviers susceptibles d'être actionnés pour améliorer la qualité alimentaire.

Sur cette base, le Conseil départemental a adopté en 2020 un **Plan pour la qualité alimentaire dans les restaurants scolaires des collèges** qui répond à **trois défis majeurs** : la transition alimentaire pour changer les habitudes de consommation, la transition écologique pour réduire et valoriser les déchets et proposer des repas durables et responsables.

Le Département prévoit d'atteindre **50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits bio d'ici 2022**, sur le volume total des denrées achetées. **La réduction de 20 % du gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets** sont également recherchées.

Lors de la rentrée de septembre 2021, de nombreuses actions étaient en cours de déploiement comme **la végétalisation des assiettes, la création de 14 postes de coordonnateurs et coordonnatrices restauration** pour accompagner les équipes des collèges ou encore **le lancement de l'application Easylis, un outil unique de commande et de gestion** pour un meilleur suivi de l'activité des services de restauration.

Chaque année, ce sont **6,6 millions de repas qui ont été servis dans les 118 collèges haut-garonnais, soit 40 000 repas par jour en semaine.** La crise sanitaire et l'actualité récente, avec les contaminations à l'Escherichia coli, la Salmonelle ou la Listeria dans le secteur de l'agroalimentaire, montrent toute l'importance des suivis sanitaires dans l'alimentation.

Le Laboratoire départemental 31 EVA, en lien avec les services du Département, effectue les analyses qui garantissent la sécurité alimentaire dans la restauration des collégiennes et des collégiens. Une fois par mois, **des contrôles « surprise » ont lieu dans chaque collège** pour effectuer des prélèvements sur les plats servis qui sont ensuite analysés. **L'hygiène des locaux et des plans de travail** est aussi surveillée, et **des audits** annuels sont menés dans les établissements pour garantir **une propreté maximale.**

> ***La qualité de la restauration scolaire est un enjeu crucial pour la santé et le bien être des collégiennes et des collégiens mais aussi pour la sensibilisation des élèves au bien manger et au tri des déchets***

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

PROMOUVOIR UN TOURISME VERT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

À travers l'aménagement d'un grand réseau de pistes cyclables et de chemins pédestres, le Conseil départemental de la Haute-Garonne porte l'ambition de **développer un tourisme vert, valorisant la culture, le patrimoine et la biodiversité locale**. Cette politique touristique tend à **concilier les enjeux liés à l'attractivité des territoires et à la création d'emplois avec la nécessaire préservation de l'environnement**.

Dans son Schéma départemental de développement touristique adopté pour la période 2019-2023, le Conseil départemental a donc naturellement fait du tourisme durable le fil conducteur de sa stratégie.

La création et la valorisation des itinéraires pour le cyclotourisme, autour notamment de deux axes majeurs du territoire - **la Garonne et le Canal du Midi** – s'inscrivent pleinement dans cette volonté de concilier les enjeux environnementaux et de santé publique avec le développement équilibré du territoire. A ce jour, **208 km de parcours cyclables** ont été aménagés sur les 280 km prévus au Schéma directeur des itinéraires cyclables, **pour un investissement de 8,9 M€ de la part du Département** :

- **La V80 (Canal des deux Mers à vélo)**, sur sa partie haut-garonnaise, a été entièrement réalisée par le Conseil départemental pour un montant de 1,91 M€ ;
- Un travail de collaboration et d'échanges interdépartementaux est en cours sur **la Véloroute du Piémont Pyrénéen (V81)** avec l'Agence de Développement Ariège-Pyrénées. Le Département pilote les groupes de travail réunissant les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine ainsi que les 6 départements concernés, pour finaliser la création de ce projet, véritable trait d'union pyrénéen entre Océan et Méditerranée ;
- Un accord a été signé avec le Conseil général d'Aran pour la réalisation du **parcours cyclable transfrontalier "Trans-Garona"** qui reliera Toulouse aux sources espagnoles de la Garonne sur 200 km, dont 170 km en Haute-Garonne.

Complémentaires du réseau de voiries, **les chemins et sentiers de randonnée pédestre favorisent eux aussi l'émergence d'un tourisme vert**, ce d'autant que la randonnée rencontre un écho de plus en plus large auprès du grand public. Ils concourent également au maintien de la biodiversité en faisant fonction de corridors écologiques, notamment au sein des espaces agricoles. **La réalisation du parcours Via Garona inauguré en juillet 2017**, est le fruit d'une collaboration fructueuse entre le Conseil départemental, les acteurs et les actrices du tourisme et les élu.e.s du territoire. Ce projet de grande ampleur est officiellement **homologué chemin de Grande Randonnée (GR®861)**. Le Département travaille aujourd'hui à **l'amélioration du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, dans sa section Conques-Toulouse**.

En charge du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), le Département accompagne aussi les collectivités de la Haute-Garonne **pour l'inscription de nouveaux sentiers**. Des aides financières sont accordées pour permettre aux communes et aux intercommunalités de financer l'aménagement et la gestion des sentiers.

Enfin, **désireux de préserver et de valoriser le patrimoine naturel haut-garonnais**, le Département s'est engagé au soutien de différentes démarches partenariales autour du Canal du Midi, des "Grands sites Occitanie ", des gorges de la Save et de la vallée de la Seygouade, ou encore de l'Abbaye de Bonnefont.

▶ Les cyclistes invités à découvrir le dernier tronçon de la piste cyclable Transgarona

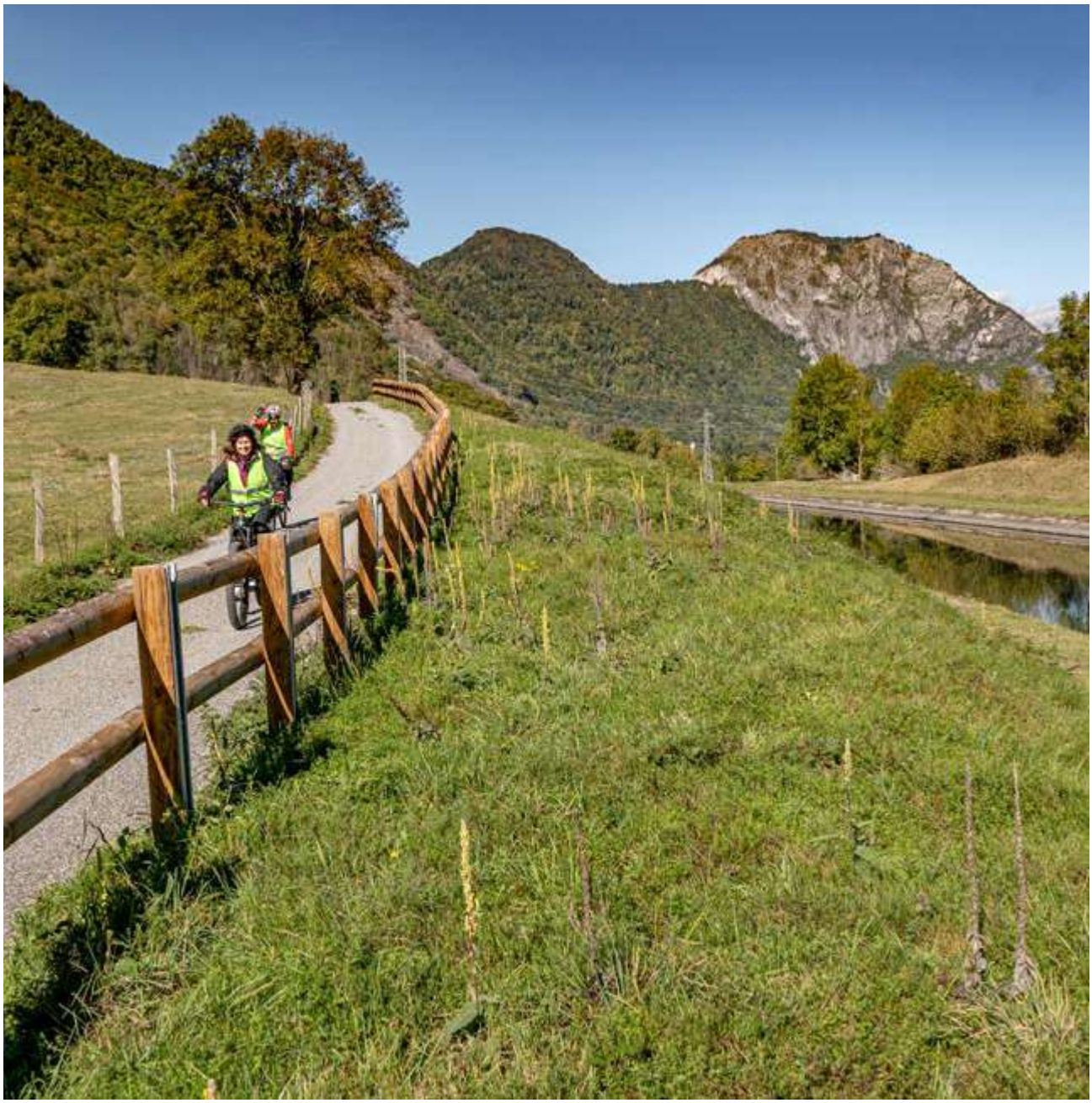

Le 10 octobre 2021, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, le Département a organisé **l'opération "Faites du vélo"** afin de faire découvrir au public **le dernier tronçon français de la piste cyclable transfrontalière Transgarona, reliant Cierp-Gaud à Fos.** Ouvert depuis l'été, il constitue un véritable levier pour dynamiser l'activité économique et touristique du territoire, **dans une logique de développement durable**.

Né de la volonté de développer le tourisme vert, tout en renforçant l'attractivité des territoires ruraux et de montagne des deux côtés de la frontière entre la France et l'Espagne, **le projet Transgarona a été lancé le 3 juillet 2018** par Georges Méric, Président du Conseil départemental, et Carlos Barrera, Sindic du Conselh Generau d'Aran. Ce chantier s'inscrit dans le cadre du programme Européen POCTEFA dont le financement assuré par le Conseil départemental s'élève à **2,9 M€**.

▶ Un syndicat mixte pour assurer le développement touristique et culturel de l'Abbaye de Bonnefont

Située au cœur du Comminges sur la commune de Proupiary, à moins d'une heure de Toulouse, **l'Abbaye de Bonnefont, fondée en 1136, est un site patrimonial et historique emblématique du sud de la Haute-Garonne**, au même titre que Saint-Bertrand-de-Comminges et la Villa gallo-romaine de Montmaurin. Conscient de la richesse de ce site majeur, le Conseil départemental a décidé d'accompagner la Communauté de communes Cagire Garonne Salat dans son développement. En janvier 2021, les élues départementales et les élus départementaux ont donc approuvé **la création d'un syndicat mixte ouvert pour assurer la gestion et le développement touristique, patrimonial et culturel de l'Abbaye de Bonnefont**. Ce Syndicat mixte réunit le Département de la Haute-Garonne à hauteur de 80 % et la Communauté de communes Cagire Garonne Salat à hauteur de 20 %.

SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL NON DÉLOCALISABLE

L'Assemblée départementale affiche **une mobilisation totale en faveur de la création d'emplois en Haute-Garonne**. Avec le Plan de développement local 2016-2021, le Conseil départemental a démontré son ambition avec des investissements portés à plus d'un milliard d'euros sur la durée de la mandature. Ces investissements représentent **autant de chantiers générateurs d'emplois qui remplissent les carnets de commandes des entreprises locales, en particulier celles qui œuvrent dans le secteur du bâtiment et des travaux publics**.

En 2021, le Conseil départemental a augmenté ses investissements de 7,5 %, pour les porter à 263 M€, afin d'accompagner les entreprises du territoire et de préserver l'emploi local.

Cette ambition s'appuie pleinement sur la Charte de la commande publique qui, depuis 2017, permet de soutenir les entreprises haut-garonnaises et notamment les TPE-PME, en leur facilitant l'accès aux marchés publics. Né d'un véritable processus de diagnostic et d'amélioration fondé sur les attentes exprimées par les entreprises et les structures du terrain, ce document de référence a été construit dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent avec les entreprises.

Défi réussi puisqu'aujourd'hui **75% des investissements du Département bénéficient à des entreprises haut-garonnaises**. En outre, **grâce aux clauses d'insertion dont la part a doublé depuis l'adoption de la Charte**, les marchés attribués par le Département en 2021 vont permettre d'accompagner la réalisation de 111 928 heures d'insertion.

Avec le dispositif CréADE 31, le Département a souhaité afficher son **soutien aux créateurs et aux créatrices d'activité haut-garonnais**. Lancé en 2017, ce dispositif permet de soutenir les personnes en demande d'emploi qui souhaitent créer ou reprendre une activité en milieu rural, par l'attribution d'un prêt à taux zéro et un accompagnement dans le montage de leur projet. En 2020, malgré la crise sanitaire, le Département a continué d'accompagner les créateurs d'activité en attribuant 13 prêts (contre 17 en 2019), pour un montant de 59 100 €. Depuis son lancement, **plus de 554 400 €** de prêts ont été accordés, ce qui a permis la création ou le maintien de **près de 200 emplois sur le territoire. Date symbolique, le 27 mai 2021, le Département a accordé le 100e prêt à taux zéro CréADE 31.**

En avril 2021, le Conseil départemental a intégré **le dispositif "Mon entreprise pas à pas"** lancé par Toulouse Métropole et la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) afin de disposer **d'un outil commun d'accompagnement des entrepreneurs**. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de **l'accord de coopération entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole signé le 21 juin 2018**, qui porte l'ambition de garantir une attractivité et un équilibre des territoires en assurant une coordination des implantations économiques sur l'ensemble de la Haute-Garonne.

ADN de l'institution départementale, depuis 2015, le Conseil départemental est au rendez-vous de la solidarité humaine avec plus de 50% du budget global dédié à l'action sociale. Concrètement, **avec le Plan départemental d'insertion (PDI), ce budget est mis au service de la lutte contre le chômage**. En proposant un accompagnement personnalisé aux allocataires du RSA, le Département met tout en œuvre pour que nos concitoyennes et nos concitoyens trouvent ou retrouvent le chemin vers l'emploi, c'est-à-dire vers l'autonomie et l'épanouissement.

Au total depuis 2015, **ce sont près de 10 000 Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais qui ont trouvé ou retrouvé un emploi** grâce à l'accompagnement proposé par le Conseil départemental dans le cadre du Programme départemental d'insertion (PDI).

Le Conseil départemental a également décidé de soutenir **l'association ARPADE** dans la mise en œuvre du **Dispositif expérimental Premières heures** destiné à favoriser **l'insertion par l'emploi des publics en grande exclusion sociale**, notamment des personnes sans domicile ou en Centre d'Hébergement d'Urgence. Ce dispositif s'appuie sur **les chantiers d'insertion et des solutions de mobilité sur mesure** sont proposées pour faciliter l'accès aux lieux de travail. Les bénéficiaires reçoivent **une aide personnalisée et un accompagnement durable par un encadrement professionnel et social spécifique, en lien avec la maraude et le personnel social concerné. Ce programme représente un tremplin vers l'emploi et l'hébergement. L'objectif est d'accompagner environ 80 personnes en 2021**.

▶ Un soutien aux emplois issus de l'économie sociale et solidaire

En s'engageant dans le champ de l'Economie sociale et solidaire (ESS), le Conseil départemental se positionne en faveur d'un développement et d'une croissance durable en Haute-Garonne, où le réseau l'ESS est déjà fortement implanté avec 4 600 établissements employeurs. Ce secteur représente **près de 45 218 emplois sur le territoire** (soit 8,2 % de l'emploi). **Le Plan d'actions départemental adopté en juillet 2020** vise à renforcer et à coordonner les acteurs et les actrices du réseau ESS haut-garonnais, mais également à promouvoir les projets et les initiatives relevant du modèle économique coopératif.

Dans le contexte de crise sanitaire, le Département a décidé de créer un Fonds spécifique doté de 100.000 € visant à soutenir l'émergence de nouveaux projets relevant de l'innovation sociale.

Ce Fonds a permis de soutenir des projets tels que :

- « Paus'autisme » qui propose une offre de répit aux proches de personnes en situation d'autisme ;
- « Campus et toit », qui est la première coopérative de colocation de jeunes en Occitanie basée à Toulouse et Foix ;
- « L'Ateliers des bricoleurs », qui est un tiers-lieu des savoir-faire manuels à Toulouse.

Le 30 novembre 2021 s'est déroulée **la Première Rencontre départementale de l'ESS à la Maison des territoires** à Toulouse, réunissant les acteurs têtes de réseau de l'ESS ainsi que des porteurs de projets innovants socialement, afin de **construire une stratégie commune pour le développement de l'ESS en Haute-Garonne**.

> ***« En s'engageant pour le développement d'une économie sociale et solidaire plus forte, le Conseil départemental œuvre non seulement pour l'essor d'un nouveau modèle économique basée sur l'humain mais également pour la diversification de l'activité plus que jamais nécessaire sur notre territoire »***
>
> **GEORGES MÉRIC**
> président du Conseil départemental
> de la Haute-Garonne

▶ Préserver l'économie de montagne tout en la conciliant avec les enjeux du développement durable

En 2021, le Département a réaffirmé son soutien au secteur de la montagne, très affaibli en raison de la crise sanitaire. **L'objectif est de maintenir les stations en vie et de préserver l'outil économique ainsi que les emplois nécessaires à l'avenir des vallées**.

> **Pour ce faire, la généralisation du modèle « 4 saisons » aux trois stations haut-garonnaises est privilégiée : ce modèle permet de proposer des activités ludiques et touristiques tout au long de l'année, et il s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale pour un tourisme durable de montagne.**

Le Département a également planifié des investissements afin de préparer l'avenir des stations avec notamment **le financement d'un ascenseur valléen à Superbagnères qui pourra transporter autant de skieurs l'hiver que d'amateurs de VTT l'été**. Une stratégie de développement essentielle pour la pérennisation des stations des Pyrénées haut-garonnaises.

En avril 2021, le Département a également décidé de soutenir **la reconstruction du refuge de Venasque dans le Comminges** à hauteur de 100 000 €. Situé à 2 239 mètres d'altitude sur le territoire de la commune de Bagnères-de-Luchon, à proximité des lacs d'altitude de Venasque, dits lacs de Boum (site classé et zone Natura 2000), le refuge de Venasque est un **lieu privilégié des amateurs et des amatrices de montagne et des randonneurs et des randonneuses**. Ce projet s'inscrit dans le plan de rénovation de 26 refuges de montagne initié par la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM). Ce **nouvel hébergement à haute qualité environnementale** permettra d'améliorer l'accueil et le confort en vue d'une hausse de fréquentation du lieu.

CONSEIL DÉPA

ÊTRE UNE COLLECTIVITÉ ÉCO-RESPONSABLE DANS TOUS LES DOMAINES

Dans un souci d'éco-responsabilité de l'institution, **le Département fait évoluer en permanence son fonctionnement, ses méthodes de travail, sa gestion du patrimoine et son achat public afin de les adapter aux exigences du développement durable**.
Ces mesures permettent concrètement de limiter l'empreinte écologique des activités et des équipements départementaux. Pour l'ensemble de ces démarches éco-exemplaires, le Département a d'ailleurs été récompensé en juillet 2018 par **le Trophée BEGES (Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre) remis par le Ministère de la Transition écologique**.

UNE COLLECTIVITÉ EMPLOYEUR QUI MONTRE L'EXEMPLE

En tant qu'employeur, le Conseil départemental porte une véritable responsabilité sociale, sociétale et environnementale sur la vie de son territoire. Depuis 2015, il se donne tous les moyens pour être à la fois **une collectivité exemplaire et un élément moteur en Haute-Garonne s'agissant des modes de déplacement doux et de la qualité de vie au travail**.

Cette ambition a trouvé sa traduction au sein du **Plan de Déplacements de l'administration 2017-2021 "Circul'action 31"**. Il comporte **31 mesures concrètes** telles que l'augmentation du nombre de stationnements vélo, l'acquisition de véhicules et de vélos électriques au sein de la flotte départementale ou la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

En 2019, le Conseil départemental a instauré le télétravail pour les agentes et les agents de la collectivité. Avec cette mesure, il a souhaité proposer à son personnel **une organisation adaptée aux nouvelles modalités de vie et de travail, ainsi qu'aux enjeux sociaux et environnementaux** du territoire. Une évolution en phase avec le projet d'administration CAP'31 qui a pour objectif **la transformation et la modernisation du fonctionnement et de l'organisation de l'administration** afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services rendus au public.

Les enquêtes menées tous les trois ans dans le cadre du Plan de déplacements sont encourageantes puisqu'elles montrent que la part modale "voiture individuelle" pour le trajet domicile-travail diminue au fil des années.
C'est pourquoi en 2021, le Conseil départemental a amplifié son action avec notamment la mise en place du Forfait Mobilités Durables.

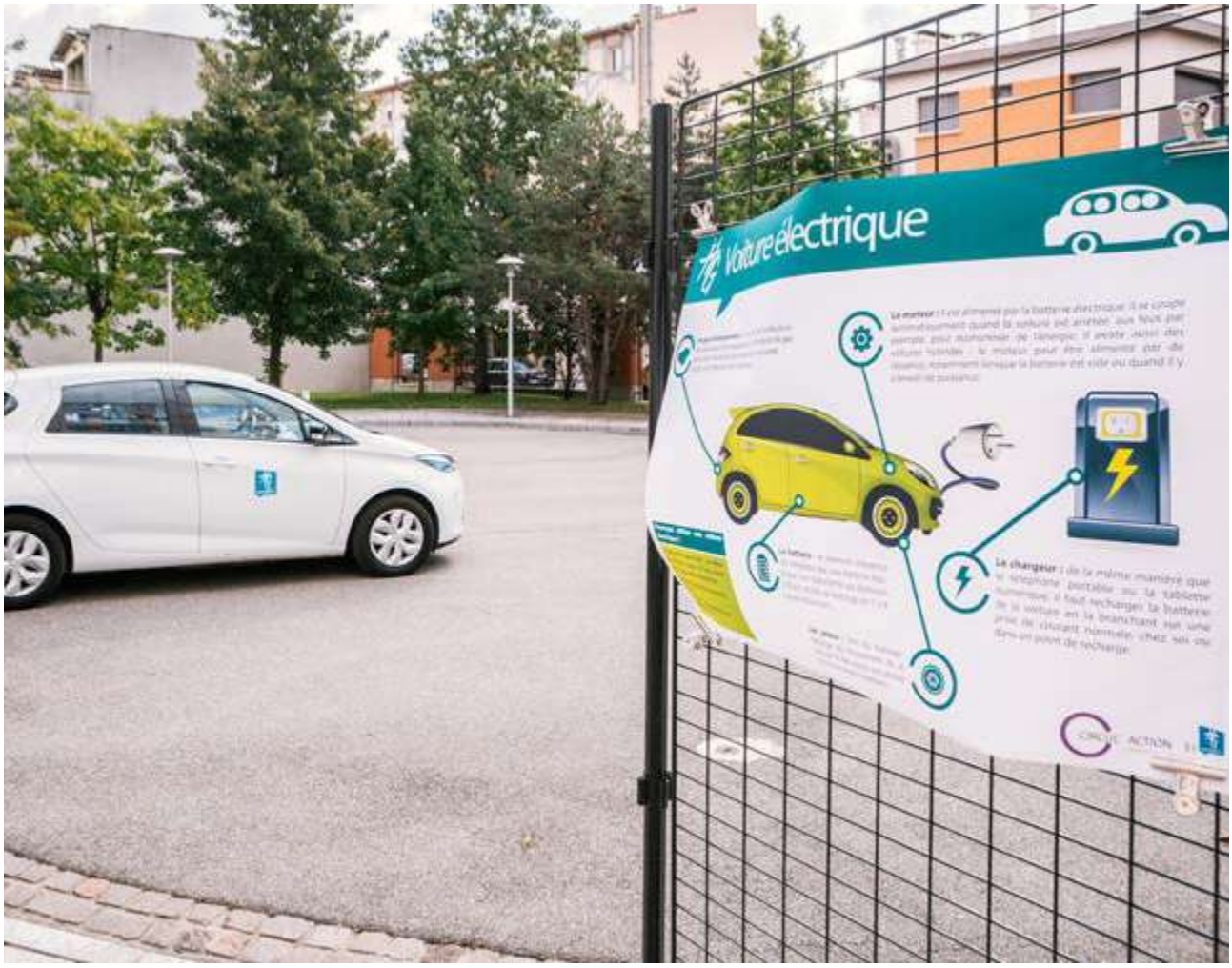

▶ L'accélération du télétravail et la création du « Forfait Mobilités Durables »

Selon une enquête réalisée sur les modes de déplacement des agnetes et des agents, 67% d'entre elles et eux vivent en dehors de Toulouse et le temps moyen de trajet est de 36 minutes, matin et soir. Grâce à la mise en place du télétravail en 2019, de nombreuses agentes et de nombreux agents peuvent désormais **travailler depuis leur domicile ou depuis un tiers-lieu départemental** à raison d'une à deux fois par semaine. Des places sont en effet proposées **en Maisons des solidarités annexes, à la Médiathèque départementale et à l'antenne du Conseil départemental à Saint-Gaudens**, ce qui leur permet d'éviter de faire le trajet jusqu'à l'Hôtel du Département situé au cœur de la métropole toulousaine.

Le recours au télétravail s'est naturellement accéléré avec la crise sanitaire : **en moyenne 540 personnes ont été en télétravail chaque semaine depuis le 1er janvier 2021**. Selon les semaines, entre 7% et 14% de l'effectif total a été en télétravail depuis le début de l'année.

En parallèle, le Conseil départemental a voté en janvier 2021 la mise en place **du Forfait Mobilités Durables** à hauteur de 200€/an par agent : **une aide en faveur des cyclistes et des covoitureurs et covoitureuses pour les déplacements domicile-travail**. La mise en place de ce forfait s'inscrit dans **la volonté d'encourager les solutions de mobilités alternatives**, afin de lutter contre le dérèglement climatique et les pics de pollution, fréquents sur l'agglomération toulousaine.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Depuis 4 ans, le Conseil départemental **anticipe la future réglementation environnementale** pour les collèges qui sera en vigueur à partir de 2022. Ainsi, l'ensemble des collèges réhabilités ou construits par le Département sont des établissements à énergie positive (BEPOS).

Par ailleurs, la collectivité œuvre pour **une très faible empreinte carbone des bâtiments**, dans le choix de ses modes de construction notamment. Le Département privilégie les matériaux bio-sourcés : le bois, les briques de terre fabriqués sur site, la laine de bois, la paille, etc. Les espaces extérieurs sont pensés dans **l'objectif de préserver la biodiversité environnante de l'établissement**. Depuis 4 ans, un paysagiste travaille sur les nouveaux projets de collège pour **la végétalisation des cours de récréation et des parvis, sur le modèle des « cours oasis »**, testées en région parisienne depuis 2017.

Plus largement, la collectivité a mis en place sur 145 bâtiments de sa propriété (dont 89 collèges), **un outil innovant de télé-suivi des consommations développé par la start-up toulousaine Ubigreen**. Il permet de collecter des données énergétiques et environnementales des bâtiments grâce à la mise en place de capteurs. L'analyse de ces données permet de garantir **une meilleure efficacité énergétique** et d'accroitre la réactivité du département en cas de mauvais fonctionnement d'une installation.

Engagé au quotidien pour la transition écologique et énergétique, le Département de la Haute-Garonne a mobilisé 7 M€ en 2021 pour réaliser des travaux de rénovation et de chaufferie, en vue de limiter la consommation énergétique des bâtiments départementaux.

▶ Un premier collège à énergie positive à Escalquens

Inauguré en septembre 2021, le nouveau collège d'Escalquens qui peut accueillir jusqu'à 720 élèves, est **le premier établissement BEPOS (Bâtiment à énergie positive) du département**, avec celui de l'Isle-en-Dodon. Il préfigure ce que seront les futurs collèges de Haute-Garonne alors que la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement figurent parmi les priorités de la collectivité. Le collège, dont l'orientation nord-sud lui octroie un gain de luminosité même en hiver, est équipé d'une **chaudière à granulés de bois qui assure 80% des besoins de chauffage et d'une centrale photovoltaïque installée en toiture**. La **qualité de l'air** figure aussi parmi les priorités des concepteurs du bâtiment : le système « free cooling » indique avec une lumière rouge ou verte installées au-dessus des fenêtres s'il est nécessaire de ventiler les salles de cours. Le choix des matériaux demeure également une question très importante puisqu'il permet de réduire l'empreinte carbone du projet : plafonds en bois, baffles acoustiques fabriquées avec des textiles recyclés, isolation du bâtiment avec des matériaux bio-sourcés. **Ces procédés ainsi que d'autres techniques en phase avec les exigences du développement durable seront employés lors des chantiers de construction, de rénovation ou d'agrandissement des collèges engagés par le Département.**

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Véritables refuges pour la biodiversité, les bords de route végétalisés font office de couloir de vie pour la faune et la flore, et constituent une passerelle biologique permettant des connections entre les milieux.

Dès 2015, le Conseil départemental a mis en place des actions visant à diminuer drastiquement l'usage des pesticides le long des routes départementales, ainsi que dans les espaces verts appartenant à la collectivité : il s'agit de la démarche « Zéro phyto » qui permet d'assurer la gestion de la flore indésirable tout en respectant l'environnement.

La quantité de litres de désherbants utilisés est passée de 6000 litres en 2010 à seulement 15 litres en 2018. Les produits encore utilisés aujourd'hui sont notamment nécessaires pour la désinfection des outils afin de limiter les risques de propagation de la maladie du chancre coloré des platanes. Le Département s'est également doté d'une épareuse électrique destinée à effectuer **un débroussaillage respectueux de l'environnement**. Cet outil permet une réduction de la consommation de 25 % par rapport à un débroussailleur classique, mais également moins de rejets nocifs, de déchets et de pollution sonore.

Le Département a mis en place **un fauchage raisonné le long des routes départementales** ce qui permet de respecter les cycles de reproductions végétales en intervenant à maturité des plantes et en laissant aux végétaux une hauteur plus importante. Cela a pour effet de diminuer le nombre de coupes, de couper l'herbe plus tardivement au printemps et surtout de **permettre le développement d'une flore diversifiée** favorable à l'habitat des oiseaux, hérissons et petits rongeurs.

Pour aller plus loin dans sa démarche de préservation de la biodiversité, le Département s'est associé **au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées afin d'identifier et de conserver la flore sauvage, rare et menacée**. Ce partenariat a d'ores et déjà permis la préservation de 11 espèces de plantes protégées présentes sur 32 communes.

▶ Vers un plan de gestion des plantations d'alignement

A l'occasion de la Journée européenne des Allées, qui a eu lieu le 20 octobre 2021, le Département a rappelé son **engagement pour protéger les arbres bordant les routes départementales**. Cette Journée a en effet pour objectif de **valoriser le patrimoine arboré**, de mettre en lumière les allées - reflet d'une influence culturelle française - et de **sensibiliser le public sur l'importance de leur conservation**.

La Haute-Garonne compte 6 149 km de routes départementales, soit l'un des réseaux français les plus importants, et **62 000 arbres bordent un peu plus de 1000 km de ce réseau**. Afin de préserver **ce patrimoine naturel remarquable**, le Département a engagé, depuis de nombreuses années, des actions visant à renforcer la sécurité des usagères et des usagers tout en préservant les allées bordant les routes départementales.

Mobilisé pour **une route plus durable et respectueuse de l'environnement**, le Conseil départemental souhaite aller plus loin. Il finalise actuellement **l'élaboration d'un plan de gestion des plantations d'alignement**. L'objectif est d'**anticiper le vieillissement des arbres**.
De ce point de vue, ce plan de gestion constituera **un véritable outil de planification des nouvelles plantations** qui s'inscriront dans une réflexion globale à l'échelle du territoire haut-garonnais.

UN ACHAT PUBLIC TOUJOURS PLUS RESPONSABLE

Le poids économique de la commande publique du Département implique **une responsabilité forte en tant qu'acheteur public** qui se traduit par **une ambition affirmée en matière d'achats durables et responsables**. Cette ambition s'est concrétisée avec **l'adoption en 2017 de la Charte de la commande publique au termes de laquelle Département s'engage à promouvoir un achat responsable, innovant et respectueux de l'environnement**.

Le Conseil départemental est également signataire de la Charte d'engagement Villes &Territoires "sans perturbateurs endocriniens" qui s'inscrit dans la politique volontariste de la collectivité visant à réduire les perturbateurs endocriniens dans les achats des produits d'entretien des bâtiments départementaux.

Compte tenu de l'impact sanitaire de ces perturbateurs dans l'environnement, **le Département a fait le choix de sélectionner des produits possédant les labels écologiques Ecolabel ou Ecocert**. Cette démarche, validée et analysée par le service Prévention du Département, permet d'être encore plus respectueux de l'environnement et de la santé au moment de l'utilisation et du rejet des produits d'entretien dans les eaux usées. De nouveaux procédés seront prochainement testés dans certains locaux du Département, comme **l'utilisation de détergents à base de substances facilement biodégradables, plus respectueuses de la santé ou le développement de nouvelles technologies de nettoyage et de désinfection permettant de diminuer les rejets organiques**.

▶ Des achats toujours plus responsables dans les collèges

À l'occasion de la Semaine du goût, le Conseil départemental a organisé du 11 au 15 octobre 2021, **l'événement "Au pré de l'assiette", dans 12 collèges et 8 groupes scolaires haut-garonnais**, en partenariat avec l'association nationale Agrilocal. Durant cette semaine, les cuisiniers des établissements ont **valorisé dans leurs menus des produits achetés sur la plateforme Agrilocal 31** afin de faire découvrir aux élèves des aliments de saison issus de l'agriculture locale.

À l'horizon 2022, le Département s'est **fixé l'objectif de promouvoir des achats toujours plus responsables** :

- En renforçant **le recours aux produits de qualité frais, bruts et de saison** et en limitant l'utilisation de produits transformés ;
- En fixant **50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques** sur le volume total des achats de denrées ;
- En construisant **de nouvelles perspectives en matière d'achat local** : actions de structuration des filières de production locales et de qualité en Haute-Garonne, diversification des modes d'approvisionnement en développant les partenariats à l'échelle régionale.

EN CHIFFRES

52 171
demi-pensionnaires répartis dans 96 collèges dont 86 en cuisine autonome

Plus de 6,6 millions
de repas servis chaque année, soit 40 000 repas par jour

50% **de produits de qualité et durables dans les cantines en 2022**

20% **de produits bio dans les cantines en 2022**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1 boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9
Tél : 05 34 33 32 31
contact@cd31.fr
www.haute-garonne.fr